



Bulletin
municipal de

JAUJAC

JANVIER 2017



SOMMAIRE

*Les Comptes-rendus
du Conseil municipal*

Recensement

*Des informations
au quotidien*

Incivilités

Travaux

*Château
de Castrevielle*

Centre de la Bastide

Eau potable

*Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal*

L'urbanisme

à Jaujac

L'adressage communal

*La résurrection de
Saint-Bonnet*

Cantine municipale

École communale

*Les As du sport
Jaujacquois*

*Le skate park
/Aire de jeux*

Associations

Quelques Manifestations

Environnements

*Infos pratiques/
État Civil*



Chères Jaujacquoises, chers Jaujacquois,

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants de notre village et aux neuf Jaujacquois nés cette année (5 garçons et 4 filles). J'ai une pensée pour ceux qui nous ont quittés, pour ceux qui souffrent, pour ceux qui luttent. J'ai été très touché par la présence de nombreuses personnes et des enfants de l'école lors des commémorations et des moments de recueillement devant le monument aux morts. Je remercie les nombreuses personnes qui s'investissent dans la vie de notre village, notamment : le conseil municipal, les employés communaux techniques et administratifs, le personnel de service de l'école, l'équipe éducative, les professionnels de la santé, le personnel de Rochemure, les bénévoles de la bibliothèque, l'office du tourisme, le PNR, les artisans et les commerçants, les associations qui animent notre village.

Cette année 2016 a vu de nombreux dossiers aboutir et des travaux se réaliser. Je vous invite à lire « Quoi de neuf à Jaujac ? » et à vous connecter sur le site la commune jaujac.fr. pour avoir plus d'informations.

Je rappellerai certains dossiers : Les Fonts, Castrevielle, les routes communales, le désamiantage de La Bastide ... Nous devons continuer à investir, améliorer la vie quotidienne dans notre village.

Nous devons agir pour le maintien et l'amélioration des services publics : le service de santé à la maison médicale (avoir un nouveau médecin), la mise en place de la Maison de Service au Public à la Poste, la préparation sur place des repas des enfants de l'école, la numérotation des rues...

Notre communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans » (16 communes après le départ d'Astet) prend de plus en plus de compétences : PLUI, eau et assainissement. Cela nécessite un grand travail de concertation. Il faut que ce transfert de compétences ne se fasse pas au détriment des habitants.

Nous allons effectuer le recensement des habitants de notre village aux mois de janvier et février 2017. Ce recensement est très important pour notre commune. Il faut qu'il soit le plus juste possible, il détermine les aides de l'État.

Notre vie quotidienne peut s'améliorer si chacun fait preuve de civisme, d'un effort pour respecter les réglementations, l'environnement. Il y a encore trop d'incivilités, de dégradations, de vols.

Nous devons faire preuve de solidarité pour les plus démunis.

Cette année nous aurons quatre dimanches d'élections, ce sont des moments importants pour notre démocratie et la défense de nos valeurs républicaines.

*Je vous souhaite à tous
une bonne et heureuse année 2017.*

Le Maire, René SOULÉLIAC

Les Comptes rendus du Conseil Municipal

Du 11 Janvier 2016

1-1 Demandes de subventions pour l'interconnexion Source des Fonts – UDI des Roudils

Le conseil municipal :

- approuve le projet d'interconnexion « Source des Fonts- UDI les Roudils » d'un montant de 154 000 € H.T.
- approuve le plan de financement présenté pour cette opération
- sollicite une subvention de 30 % de l'Etat au titre de la DETR
- sollicite le Conseil Général et l'Agence de l'Eau afin d'obtenir des subventions les plus élevées possibles
- autorise le maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à cette opération

1 - 2 Demande de subvention DETR pour la gestion des eaux pluviales – Quartier les Sausses

Le conseil municipal :

- approuve le projet de gestion des eaux pluviales – Quartier les Sausses pour un montant de 96 660 € H.T.
- approuve le plan de financement présenté pour cette opération
- sollicite une subvention de 30 % de l'Etat au titre de la DETR
- autorise le maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à cette opération

1 – 3 Demande de subvention DETR pour le désamiantage des bâtiments du centre de la Bastide

Le conseil municipal :

- approuve le projet de désamiantage du centre de la bastide pour un montant de 90 211.11 € H.T.
- approuve le plan de financement présenté pour cette opération
- sollicite une subvention de 30 % de l'Etat au titre de la DETR
- autorise le maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à cette opération.

2 - Convention CDG 07 / Collectivités affiliées relative à l'assistance administrative sur les dossiers CNRACL.

Le maire informe le conseil municipal que :

- la convention d'assistance administrative liant la commune et le Centre de Gestion 07 depuis le 1er janvier 2011 a pris fin.
- le Centre de Gestion a adressé une nouvelle proposition de convention pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, que cette dernière organise la participation financière de la collectivité dans le cadre d'une assistance administrative à l'établissement des dossiers « CNRACL ». Il est précisé que la facturation interviendra uniquement sur les dossiers que le Centre de Gestion aura été amené à traiter et à transmettre à la CNRACL

Le conseil municipal : autorise le maire à signer la convention avec le Centre de Gestion 07.

3 - Budget Assainissement – Mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements de l'année précédente :

L'article 1612-1 du CGCT dispose que jusqu'à l'adoption du budget primitif, la collectivité peut engager, mandater des dépenses en investissement dans la limite des 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal : à l'unanimité autorise le maire à mandater des dépenses d'investissement sur 2014 dans la limite des crédits suivants :

Compte 20 : 2 000 €

Compte 21 : 25 000 €

Compte 23 : 50 000 € dont 5 000 € pour les travaux en régie

4 – Maison Médicale

Le Maire informe le conseil municipal : que des habitants de JAUJAC souhaiteraient que la maison médicale soit « baptisée ».

Il a été proposé le nom de Jean DELENNE, Maire de JAUJAC de 1959 à 1973.

Le choix du nom revenant à la Communauté de Communes « Ardèche des sources et volcans » le Conseil Municipal demande à cette dernière de « baptiser » la maison médicale de JAUJAC : Jean DELENNE.

5 – Vente lot dalles

Le conseil municipal décide de vendre à la Commune de Fabras un lot de dalles (environ 90 m²) provenant du château de Castrevieille pour la somme de 5 000 €.

6 - Transfert de l'exercice de la compétence « Infrastructure(s) de charge pour véhicules électriques et hydrides rechargeables (IRVE) au SDE 07

Le conseil municipal :

- approuve le transfert de la compétence « IRVE »
- adopte les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence
- s'engage à accorder pendant 2 années à compte de la pose de la borne, la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- s'engage à verser au SDE 07 la participation financière due en application des conditions techniques, administratives et financières pour la réalisation des travaux d'installation approuvés par la présente délibération
- s'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat au Maire pour régler les sommes dues au SDE 07
- autorise le maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE.

Du 18 Janvier 2016

1 – Demande de subvention DETR pour les travaux d'Assainissement et d'Eaux Pluviales – Allée du Pré du Comte

Le conseil municipal :

- approuve le projet d'aménagement de l'Allée du Pré du Comte (réfection réseau eau potable, réseau eaux usées, réseau eaux pluviales, aménagement voirie)
- approuve le plan de financement présenté pour cette opération
- sollicite une subvention de l'Etat de 30 % au titre de la DETR pour les travaux d'eaux pluviales et d'assainissement.
- Autorise le maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à cette opération.

2 - Désignation d'un représentant pour siéger au sein du Comité de pilotage de la commission PLUi.

Le conseil municipal désigne : SOULELIAC René comme délégué titulaire MARTIN Nicolas comme délégué suppléant

3 - Demande de subvention – Diagnostic réseau d'assainissement

Le conseil municipal :

- approuve le projet d'étude pour un diagnostic assainissement d'un montant de 30 900 € H.T.
- approuve le plan de financement
- sollicite une subvention du département et de l'Agence de l'Eau
- autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Du 29 Février 2016

1 – Tarif occupation salle « Sportissage »

Suite à la dissolution de l'association « SPORTISSAGE », la commune a repris la gestion des salles de sports.

Le conseil municipal a fixé les tarifs d'occupation, à compter du 1er janvier 2016, à :

* 2.50 Euros de l'heure pour les associations utilisant périodiquement et répétitivement (même jours, même heures) une salle.

* 100 Euros la journée pour les associations utilisant ponctuellement la salle (organisation de stage....)

2 - Evolution des loyers

A compter du 1er janvier 2016 :

* pour les loyers libres, l'évolution est fixée pour chaque logement à l'IRL du trimestre retenue compte tenu de la date de signature du bail ou de son renouvellement soit

1° trimestre 2015 : + 0.15% 2° trimestre 2015 : + 0.08%

3° trimestre 2015 : + 0.02% 4° trimestre 2015 : - 0.01 %

Pour les loyers conventionnés, l'évolution est fixée à + 0.08 % (taux fixé par les services de l'état)

3 - Dotation de soutien à l'investissement public local

a) Bâtiment « Sportissage »

La commune a un projet de rénovation du bâtiment « Sportissage » (Isolation thermique des combles et du bâtiment par l'extérieur, remplacement des menuiseries) pour un coût de 122 418 € H.T.

Ce projet étant éligible à la dotation de soutien à l'investissement public local, le conseil municipal sollicite une subvention la plus élevée possible au titre de cette dotation.

b) Centre de la Bastide

Le projet d'aménagement du Centre de la Bastide peut être éligible à la dotation de soutien à l'investissement public, le conseil municipal sollicite une subvention de 50 % pour ce projet.

4 - Demandes d'aide financière pour des sorties scolaires – Ecole de JAUJAC

Le conseil municipal a alloué la somme :

- de 30 Euros par enfant domicilié à JAUJAC, pour une sortie avec nuitée à la Caverne du Pont d'Arc et DARBRES soit 1 080 Euros

- de 55 Euros par enfant domicilié à JAUJAC, pour une sortie nature avec nuitée à Montselgues soit 825 €

5 - Pose de repères de crues et de panneaux d'informations sur les inondations du bassin versant de l'Ardèche

Le Syndicat Mixte – EPTB Ardèche Claire propose d'implanter sur la commune :

- 1 repère de crue sur le Pont de Chastelas
- 1 panneau d'informations sur la voie communale en aval rive droite du pont

Le conseil municipal accepte la pose et autorise le maire à signer les conventions avec le Syndicat Mixte EPTB Ardèche Claire et les propriétaires concernés.

6 - Rachat concession cimetière des Plots

Le conseil municipal accepte le rachat d'une concession au cimetière des Plots moyennant la somme de 204.72 Euros.

7 - Indemnité de fonctions du maire – des adjoints et des conseillers municipaux ayant une délégation

La loi N° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice des mandats locaux a introduit de nouvelles dispositions concernant notamment les indemnités des maires.

Le maire souhaite recevoir une indemnité inférieure au barème.

Le conseil municipal fixe les montants des indemnités (indemnités identiques à celles fixées en 2014) :

A 27 % de l'indice brut 1015 pour le maire

A 16,50 % de l'indice brut 1015 pour les adjoints

A 6,00% de l'indice brut 1015 pour le conseiller municipal délégué à l'urbanisme

A 3.30% de l'indice brut 1015 pour les conseiller délégués.

8 – Evacuation du bois du bief station d'épuration

Suite aux travaux pour la création d'un bief à proximité de la station d'épuration de Laprade, des arbres ont été abattus et doivent être évacués.

La société EBSF propose d'évacuer le bois et de verser en compensation la somme de 250 euros.

Le conseil municipal accepte la proposition de la Société EBSF.

9 – Création d'une servitude sur les parcelles AL 444 -445

Afin de désenclaver les parcelles AL 95, 96 et 97, le conseil municipal autorise la création d'une servitude réelle et perpétuelle de droit de passage à pied et avec tous véhicules de 4 mètres de large à prendre dans les parcelles AL 444 et 445 appartenant à la commune.

Du 21 Mars 2016

1 – Approbation des comptes de gestion 2015 - budgets : principal, de l'eau, de l'assainissement

Les comptes de gestion 2015 des budgets arrêtés par la trésorière municipale sont en parfaite adéquation avec les réalisations dépenses et recettes constatées chez l'ordonnateur sur les mêmes exercices. Les comptes de gestion présentés par le comptable sont approuvés.

2 – Vote des comptes administratifs :

Budget principal :

	Dépenses	Recettes	Excédent/Déficit
FONCTIONNEMENT			
Résultat de clôture fonctionnement	916 566.35	1 276 646.57	+ 360 080.22
INVESTISSEMENT			
Excédent antérieur reporté 2014	501 671.97	645 486.18	143 814.21
RAR 2015	245 396.00	3 828.00	- 241 568.00
Résultat de clôture investissement			+ 49 175.90

Le résultat de clôture de fonctionnement soit 360 081.22 € est affecté au compte 1068.

Budget de l'Eau :

	Dépenses	Recettes	Excédent/Déficit
FONCTIONNEMENT			
Résultat de clôture fonctionnement	382 588.69	429 886.92	+ 47 298.23
INVESTISSEMENT			
Excédent antérieur reporté 2014	246 763.42	303 198.16	56 434.24
RAR 2015	70 000.00	0.00	
Résultat de clôture investissement			+ 43 217.98

Le résultat de clôture de fonctionnement soit 47 298.23 € est affecté au compte 1068.

Budget de l'Assainissement :

	Dépenses	Recettes	Excédent/Déficit
FONCTIONNEMENT			
Résultat de clôture fonctionnement	244 680.72	283 685.62	39 004.90
INVESTISSEMENT			
Excédent antérieur reporté 2014	315 509.17	302 748.06	+ 12 761.11
RAR 2015		5 554.36	
RAR 2015		0.00	
Résultat de clôture investissement			- 7 206.75

Le résultat de clôture de fonctionnement soit 39 004.90 € est affecté au compte 1068.

3 - Charte village de caractère

Le conseil municipal accepte la nouvelle charte « Village de caractère »

4 – Indemnité d'administration et de technicité

Le conseil municipal décide d'instituer l'indemnité d'administration et de technicité aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :
filière administrative, filière technique, filière médico-sociale (école).

5 – Remboursement des frais de personnel par les budgets annexes

Les budgets annexes n'ayant pas leurs propres personnels, les agents du budget général sont utilisés, il convient donc que les budgets annexes remboursent les frais de personnel au budget général. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de l'affectation suivante des frais de personnel pour l'année 2016 :

Budget de l'Eau :

Adjoint administratif 2eme classe : 45 %

Adjoint technique principal 2eme classe : 25%

Adjoint technique 2eme classe : 75%

Budget de l'Assainissement :

Adjoint technique principal 2eme classe : 75%

Adjoint technique 2eme classe : 25%

Budget Caisse des Ecoles :

Adjoint technique 2eme classe : 2 agents à 100 % et 1 agent à 45 %

Agent spécialisé 1ere classe école maternelle : 2 agents à 100 %

Adjoint technique principal 2eme classe : 1 agent à 10 %

Intervenants rythmes scolaires : 100 %

Remplacement d'agent : 100 %

Contrat aidé : 100 %

6 – Redevance occupation domaine public

Convention autorisant l'occupation du domaine public pour une année et précisant les obligations des permissionnaires.

La redevance pour occupation du domaine public est calculée en fonction de la surface occupée pendant l'été pour les cafetiers qui sont autorisés à occuper une surface plus réduite en dehors de la haute saison :

- durée de l'occupation du domaine public communal fixée à une année, soit du 1er mai 2016 au 30 avril 2017 .

- tarif de la redevance des emplacements à 6,54 € le m² pour la période du 1er mai 2016 au 30 septembre 2016 .

- un tarif de 2 € le m² se rajoute à la redevance de base période du 1er octobre 2016 au 30 avril 2017 pour la partie de terrasse protégée.

En cas d'occupation exceptionnelle du domaine public par les cafetiers (augmentation de la surface) un forfait de 20 € par journée sera demandé, la surface supplémentaire occupée sera déterminée par la mairie. Deux autorisations exceptionnelles par mois pourront être délivrées aux titulaires d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour la période du 1er mai 2016 au 30 septembre 2016.

7- Sensibilisation aux pratiques musicales à l'école Année 2016-2017

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec le Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse pour effectuer des séances de sensibilisation aux pratiques musicales dans 3 classes pour un montant de 1688.40 €.

Du 11 Avril 2016

1 – Vote des taux

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2016.

Les taux 2016 : Taxe d'habitation : 8.97 %

Taxe foncière bâti : 13.75 %

Taxe foncière non bâti : 87.01 %

2 – Vote budget primitif 2016

a) Budget général

Le budget général s'équilibre de la façon suivante :

En fonctionnement : En investissement :

Dépenses : 1 117 298.00 € Dépenses : 911 672.00 €

Recettes : 1 117 298.00 € Recettes : 911 672.00 €

b) Budget de l'assainissement

Le budget de l'assainissement s'équilibre de la façon suivante :

En fonctionnement : En investissement :

Dépenses : 121 011.00 € Dépenses : 157 012.90 €

Recettes : 121 011.00 € Recettes : 157 012.90 €

c) Budget de l'eau

Le budget de l'eau s'équilibre de la façon suivante :

En fonctionnement : En investissement :

Dépenses : 286 128.00 € Dépenses : 329 194.21 €

Recettes : 286 128.00 € Recettes : 329 194.21 €

3 – Remboursement frais de consultation

Le conseil municipal décide de rembourser aux agents (titulaire du permis poids lourd) les frais de consultation pour les visites médicales « poids lourd »

Du 30 Mai 2016

1 – Convention pour la mise en oeuvre de l'auto surveillance des baignades saison estivale 2016

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention pour la mise en oeuvre de l'auto surveillance de la baignade de la Turbine pour la saison estivale 2016. Le coût est estimé à 285 €uros pour l'auto surveillance du site de la Turbine (1 prélèvement tous les 15 jours) et 870 € pour interprétation, les analyses ponctuelles complémentaires et appui technique. Ce dernier montant sera ajusté en fonction des événements rencontrés et des commandes d'analyses réellement exécutées au cours de la saison.

2 – Création d'un 4ième poste d'adjoint

Le Maire : - rappelle que depuis mars 2014, la commune dispose de 3 adjoints et d'une délégation à un conseiller municipal pour la mission urbanisme, que les articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT précisent que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit 4 adjoints au maire au maximum pour la commune.

- informe qu'en raison des futurs travaux (projet la Bastide ...) et l'accroissement de travail de la mission urbanisme (PLUi), il serait souhaitable de créer un 4ième poste d'adjoint au maire.

Après délibération, le conseil municipal décide de créer un 4ième poste d'adjoint.

3 - Election du 4ième adjoint

Nicolas MARTIN est élu 4ième adjoint. (10 voix pour – 1 abstention)

4 – Indemnité de fonction des élus

Le conseil municipal fixe les indemnités comme suit :

Maire : 27 % de l'indice brut 1015 soit 1026.39 € brut par mois

1ier 2ième 3ième adjoint : 16.50 % de l'indice brut 1015 soit 627.24 € brut par mois

4ième adjoint : 6 % de l'indice brut 1015 soit 228.09 € brut par mois

Conseillers délégués (8) : 3.03 % de l'indice brut 1015 soit 125.44 € brut par mois.

5 – Promesse unilatérale d'achat à la SAFER

Suite à la vente des parcelles AD 311 – 312 - 334 - 335 - 529 - 530 d'une surface totale de 1 ha 93 a 21 ca par la SAFER moyennant la somme de 2 930 €, le conseil municipal décide de signer une promesse unilatérale d'achat avec la SAFER.

6 – Recensement de la population 2017 : nomination d'un coordonnateur communal.

Le recensement de la population aura lieu du 19 janvier 2017 au 18 février 2017, Mme MAILLET Annick est nommée en tant que coordonnateur communal.

7 - Adhésion au CNAS

Le conseil municipal a décidé de mettre en place une action sociale en faveur du personnel communal en adhérant au CNAS à compter du 1er septembre 2016. TELLIER Henriette est désignée en qualité de délégué auprès du CNAS.

8 – Convention de fourrière

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de fourrière avec l'association Coup de Patte pour un an à compter du 24 juin 2017 moyennant une participation de 1.04 € par habitant.

9 – Demande de subvention / Syndicat départemental ovin

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 650 € au Syndicat Départemental Ovin pour l'organisation de la fête de la transhumance qui se déroulera le dimanche 12 juin 2016 à JAUJAC.

10 - Castagnades d'automne 2016 – demande de subvention

Le conseil municipal sollicite une aide du Département pour l'organisation des castagnades d'automne.

11- Cession de terrain

Les conjoints PEREZ-CANO souhaitent céder à la commune deux parcelles de terrain d'une superficie de 13 ca et 6 ca afin de régulariser l'implantation de la voie des plots.

Le conseil municipal accepte la cession de terrain et autorise le maire à signer tous les documents afférents à cette cession.

12 – Demande de subvention / Association sportive Collège Joseph DURAND

Le conseil municipal accorde une subvention de 200 € à l'association sportive du Collège Joseph DURAND, afin de participer aux frais de déplacement de 4 élèves de JAUJAC qui sont qualifiés pour le championnat de France de triathlon et duathlon et/ou le championnat de France de VTT et/ou le championnat de France de RAID Multi-sport et/ ou le challenge des jeunes officiels

Du 4 Juillet 2016

1 – Participation pour l'assainissement collectif (PAC)

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer et de fixer la participation pour l'assainissement collectif pour les constructions nouvelles et existantes à 1 800 Euros.

2 – Décision Modificative N° 1 – Budget général

En vu de l'acquisition de terrains, le conseil municipal vote, à l'unanimité, les modifications suivantes :

Article 2315 : - 25 000 €

Article 2111 : +25 000 €

3 - Acquisition d'un bien par voie de préemption

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquiescer par voie de préemption la parcelle 192 section AE lieu-dit les Sausses d'une superficie de 23 a 20 ca.

Cette acquisition s'effectuera au prix de 20 000 € hors frais et commission de 5 000 €.

4 – Redevance pour occupation du domaine public par l'Association Terroir et Création

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 1 contre

- décide de fixer la redevance pour l'occupation du domaine public à 120 € par marché, 2 marchés seront gratuits.

5 – Motion de soutien à l'hôpital d'Aubenas

Le conseil municipal :

- tient à affirmer son opposition à la constitution d'un Groupement Hospitalier de Territoire avec le Centre Hospitalier de Montélimar comme hôpital support tel qu'il est proposé par la loi santé,
- soutient une alternative qui se veut réaliste et en conformité avec l'aménagement du territoire et la géographie Ardéchoise.
- Soutient le projet de Groupement Hospitalier de Territoire Sud-Ardèche avec les Hôpitaux locaux du bassin sanitaire du Sud-Ardèche.

Du 1^{er} Août 2016

1 – Tarif cantine

Le conseil municipal décide, à compter du 1^{er} août 2016:

- De fixer à 6.00 Euros le prix du repas
- De fixer à 2.30 Euros la participation de la commune pour les enfants domiciliés sur JAUJAC
- De facturer à 3.70 Euros le prix du repas aux familles domiciliées sur JAUJAC
- De facturer à 4.50 Euros le prix du repas aux instituteurs et aux hôtes de passage,
- De facturer le prix du repas aux familles domiciliées sur les autres communes en fonction de la participation de ces dernières.

2 – Modification du protocole d'accord ARTT

Suite à l'avis favorable émis par le Comité Technique Paritaire, le conseil

municipal accepte le nouveau protocole d'accord de l'Aménagement et réduction du temps de travail. Il est applicable à compter du 1^{er} juillet 2016.

3 - Tarif 2017 pour la location des gîtes N° 15 et 16 – Château de Castrevieille

A compter du 1^{er} janvier 2017, les tarifs seront les suivants :

Basse Saison : 290 € la semaine

Moyenne Saison : 330 € la semaine

Haute Saison : 425 € la semaine

2 nuitées : 125 €

3 nuitées : 170 €

4 – Subvention sponsoring course trail de la chaussée des Géants

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 150 Euros à l'association Trail de la Chaussée des Géants.

5 – Convention avec la FOL pour la mise en place de l'opération « Lire et Faire Lire »

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec la FOL pour la mise en place de l'opération « Lire et Faire Lire » et s'engage à inscrire au budget la somme de 180 € correspondant aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2016-2017.

6 – Demande de subvention pour le projet d'installation d'une signalétique sur la commune

Le conseil municipal approuve le projet de signalétique et sollicite une subvention auprès du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Du 26 Septembre 2016

1 – Création de deux emplois d'adjoint technique principal de 1^{ere} classe à temps complet.

Considérant le tableau des agents promouvables à l'avancement de grade, le conseil municipal décide de créer deux emplois d'adjoint technique principal de 1^{ere} classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} décembre 2016.

2 - Création d'un emploi d'agent territorial spécialisé principal de 2^{eme} classe des écoles maternelles

Considérant le tableau des agents promouvables à l'avancement de grade, le conseil municipal décide de créer un emploi d'agent territorial spécialisé principal de 2^{eme} classe des écoles maternelles d'une durée hebdomadaire de 32 heures, temps de travail annualisé à compter du 1^{er} octobre 2016.

3 - Acceptation des dons et legs

Le conseil municipal autorise le maire à accepter, d'une manière générale, au nom de la commune les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

4 – Animation jeux avec Déambull

Le conseil municipal décide de reconduire pour la période d'octobre 2016 à juin 2017, les animations jeux avec l'association Déambull pour 9 interventions au tarif de 1 200 euros.

5 – Vente d'une partie du matériel du Centre de la Bastide

En raison de la destruction (désamiantage) du Centre de la Bastide, les locaux doivent être vidés. Une partie du matériel va être réutilisée dans les autres bâtiments communaux.

Le matériel restant sera mis à la vente.

Le conseil municipal décide :

* d'organiser une vente ponctuelle le samedi 8 octobre 2016 de 9 h 30 à 12 h, l'enlèvement des objets et le paiement se feront le jour même.

* de fixer les prix de vente entre un (1) euro et cinquante (50) euros. Le tarif par objet sera fixé par arrêté municipal.

6 – Nouvelle charte villages de caractère

L'assemblée des villages de caractère a retravaillé sa charte qualité, notamment en ce qui concerne la promesse client, le conseil municipal a accepté cette nouvelle charte.

7 - Achat terrains : L'Enfer – Champ Poury

Suite à la promesse unilatérale d'achat avec la SAFER, concernant les parcelles 311 – 312 – 334 – 335 – 529 – 530 Section AD moyennant le somme de 2 930 euros TTC, le conseil municipal autorise le Maire et le 1er adjoint à signer toutes les pièces afférentes à cette vente.

8 – Vente de bois – Source les Fonts

Pour la réalisation du captage et du périmètre immédiat de la source des Fonts, des châtaigniers ont été abattus et stockés à proximité du périmètre. Mr VAUCLARE Georges a adressé une proposition d'achat moyennant la somme de 700 €.

Le Conseil Municipal a accepté cette proposition.

Du 7 Novembre 2016

1 – Tarifs eau et assainissement

Le conseil municipal, après délibération, a décidé de ne pas augmenter les tarifs de l'eau et de l'assainissement.

Les tarifs sont donc les suivants :

	Redevance eau	M3 eau	Redevance assainissement	M3 assainissement
Compteur 3 m3	91.00 € H.T	1.40 € HT	74.00 € HT	1.00 € HT
Compteur 5 m3	131.00 € H.T	1.40 € HT	103.00 € HT	1.00 € HT
Compteur 10 m3	181.00 € H.T	1.40 € HT	147.00 € HT	1.00 € HT

2 - Décision modificative N°2 – Budget général

Suite à un titre émis à tort en 2015 à l'article 1336, il convient de procéder aux modifications suivantes :

Section d'investissement :

Dépenses : Article 1336 : + 14 178 euros

Recettes : Article 1346 : + 14 178 euros

3 - Décision modificative N° 1 – Budget eau

Les recettes d'assainissement encaissées sur le budget de l'eau ont été supérieures aux prévisions, afin de pouvoir reverser ce supplément au budget de l'assainissement, le conseil municipal décide de voter les modifications suivantes :

Section de fonctionnement :

Recettes Article 70611 : + 6 700.00 euros

Dépenses Article 618 : + 6 700.00 euros

4 – Demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'intérieur « Projet cantine »

Le projet de cuisine scolaire dans le château de Castrevieille peut bénéficier d'une subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire. Le conseil municipal décide donc d'adresser un dossier de demande à Mr GENEST, sénateur.

5 – Répartition des subventions aux associations – Année 2016

Une somme de 10 000 euros a été votée au compte 6574 du budget primitif.

Le conseil municipal a déjà attribué, au cours de l'année, 3 030 € à plusieurs associations.

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Montant subvention
Amicale Laïque	750.00
Amicale Laïque (Noël)	650.00
Archers de JAUJAC	200.00
Asso JAUJAC Boules	100.00
Association Luna Danse	200.00
Comité des Œuvres Sociales personnel communal	300.00
Croix Rouge	100.00
Dojo Jaujacois	700.00
IME Lalevade	100.00
Karaté Do Jaujacois	500.00
Prévention Routière	100.00
Fréquence 7	100.00
Déambull	300.00
ESEA Handball	100.00

6 – Recrutement de contractuel en cas d'accroissement temporaire d'activité.

Le conseil municipal autorise le maire à recruter du personnel contractuel en cas d'accroissement temporaire d'activité. La durée du contrat sera de 12 mois maximum.

7 - Prime de fin d'année pour le personnel communal

Le conseil municipal décide de fixer à 500 € nets la prime de fin d'année versée au personnel communal à temps complet et au prorata des heures travaillées pour les agents à temps non complet.

8 – Emploi d'avenir

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en oeuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat ainsi que les contrats de recrutement des agents en emploi d'avenir.

9 – Recensement population

Le conseil municipal :

- décide de créer quatre emplois maximum temporaires à temps non complet d'agent recenseur du 04 janvier 2017 au 18 février 2017 inclus. Les agents recenseurs seront chargés sous l'autorité du coordonnateur de distribuer et de collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

- Autorise le maire à procéder au recrutement des agents recenseurs,
- Fixe la rémunération des agents à : 1.75 € par habitant et 1.15 € par logement recensé.

plus une indemnité de 100 € pour les 2 demi journées de formation et une indemnité de frais de déplacement d'un montant de 250 € pour chacun.

Du 5 Décembre 2016

1 – Modifications des statuts de la Communauté de Communes « Ardèche des Sources et Volcans »

Le conseil communautaire, dans sa séance du 16 novembre 2016, a validé la modification des statuts de la Communauté de Communes « Ardèche des Sources et Volcans » afin :

- de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi NOTRE,
- de vérifier l'éligibilité de la communauté de communes à la dotation globale de fonctionnement bonifiée par rapport aux compétences exigées par la loi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve les modifications des statuts de la Communauté de Communes « Ardèche des Sources et volcans ».

2 - Décision modificative N°3 – Budget général

Dépenses d'investissement :

Article 2315 : - 7 200 euros

Article 1641 : + 7 200 euros

3 - Demande de subvention

Suite à la demande de subvention formulée par l'association TRADERIDERA, qui a pour vocation le promouvoir les musiques et les danses traditionnelles et populaires, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 200 euros à l'Association TRADERIDERA pour l'année 2016.

Recensement...

2017, année du recensement à Jaujac

Cette année, le recensement se déroule dans les 7000 communes de moins de 10 000 habitants concernées, dont Jaujac, du jeudi 19 janvier au samedi 18 février 2017. La commune a recruté quatre agents recenseurs : Barkats Mickaël, Maréchal Luc, Robert Stéphanie, Roux Frédéric.

Le déroulement du recensement

Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer. La commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

Après la collecte

Le maire signe le récapitulatif de l'enquête. La commune envoie les questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee, les réponses par internet arrivent directement.

L'Insee procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population aux maires et au grand public.



The poster features the French flag logo at the top center. Below it is a stylized house icon with a person inside. The main title 'RECENSEMENT de la population 2017' is in large, bold, purple letters. Underneath, the slogan 'DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN' is written in black. The central illustration depicts a vibrant, colorful town scene with various buildings, trees, a bus, a wind turbine, and people walking and riding a bicycle. At the bottom, a purple banner contains the text 'C'EST UTILE, C'EST SÛR, C'EST SIMPLE' in white, followed by the dates 'du 19 janvier au 18 février' and the website 'www.le-recensement-et-moi.fr'. A QR code is located on the right side of the banner. The Insee logo and the text 'Insee & votre commune' are at the bottom center. Small vertical text on the left and right sides reads 'MATHIEU PELLERIN' and '© Insee 2017' respectively.

Des informations au quotidien

Tout au long de l'année, vous trouverez des informations sur la vie du village en consultant sur le site internet de la commune, les rubriques « Agenda » et « Actualités ».

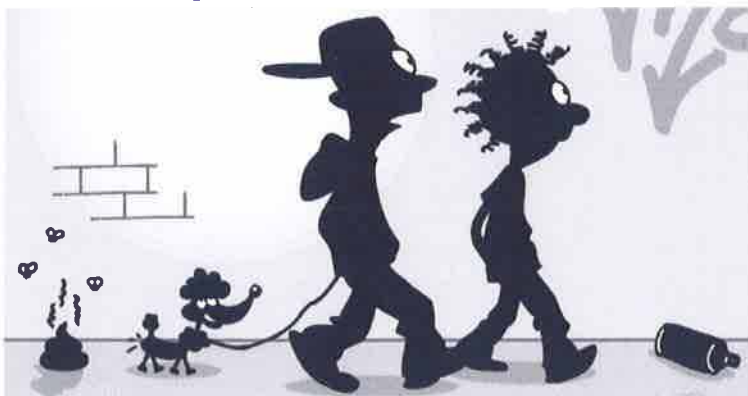
Ces deux rubriques remplacent le blog « Quoi de neuf à Jaujac » qui n'est plus alimenté, mais dont les publications passées restent accessibles à tous.

INCIVILITÉS

Tags et stationnement



Crottes de chiens, aboiements



Poubelles et dépôts sauvages



Jaujac doit mieux faire

Travaux

Réhabilitation des routes communales

TRAVAUX SUR LA ROUTE DES ROUDILS

L'entretien de la voirie communale (environ 48 km) est une des priorités de la municipalité.

Outre le débroussaillage des bas-côtés des diverses routes, des travaux sont régulièrement effectués sur les routes desservant les hameaux.

Les employés communaux sont intervenus sur la route des Roudils, un peu avant le château du Bruget et à l'intersection avec la route des Traverses : des murs de soutènement ont été refaits.



LE PARKING DES TRAVERSES

A la demande des habitants des Traverses, et afin de faciliter leur vie quotidienne, un parking communal a été aménagé à l'entrée du hameau.

Un propriétaire local, Claude Chaze, a cédé gracieusement une parcelle de terrain sur laquelle a été implantée l'aire de stationnement.

La municipalité a pris en charge les frais de bornage et d'actes, ainsi que l'aménagement proprement dit du parking.

L'entreprise Jauffre de St-Pierre-de-Colombier a réalisé en fin d'année 2015, pour le compte de la commune les travaux d'excavation du talus en bordure de route et de terrassement. Les employés communaux ont ensuite, courant février 2016, construit un petit mur de pierres pour prévenir d'éventuels glissements de terrain.

Ce nouvel aménagement est très apprécié des riverains qui l'utilisent régulièrement.



TRAVAUX DE GOUDRONNAGE

La municipalité, en partenariat avec la communauté de communes Ardèche des sources et volcans, a lancé en 2016, un vaste programme de réhabilitation des routes communales de 287 197 € TTC (travaux + honoraires).

La SATP (Société Ardéchoise de Travaux Publics), entreprise retenue par la CDC, a engagé simultanément, début juin, le goudronnage des routes de Ladreyts et des Roudils.

La route des Roudils, uniquement la voie principale, soit 3.8 km, depuis le cul de sac du parking communal, jusqu'au pont du Chastelas a été goudronnée en 3 journées

Sur les conseils des services techniques de l'entreprise, le choix a été fait d'utiliser le procédé de la grave-émulsion, sur la route des Roudils, très déformée. Après environ trois semaines de séchage, une bande de roulement a été réalisée en bi-couche, une couche de graviers aspergée d'émulsion de bitume.

La route de Ladreyts, également voie principale, depuis le pont du Seuzaret jusqu'au rond-point Gustou a été refaite avec un enrobé à chaud.

Fin juin, une troisième voie communale a été re-goudronnée, celle de la Couette Nègre.



TRAVAUX AU CHASTELAS

Les employés communaux ont réalisé quelques travaux de sécurisation et d'aménagement au Chastelas.

Une partie du mur de soutènement de l'aire de retournement présentait des faiblesses, le mur a donc été repris en cet endroit depuis la base.

Pour rendre plus facile la montée vers le belvédère aménagé au pied du vestige de donjon, deux escaliers ont été refaits et deux barrières posées pour servir de rampe dans le raidillon de départ du chemin.



LES TRAVAUX DE LA SOURCE DES FONTS

La source des Fonts a fait l'objet de gros travaux afin d'être captée dans les règles de l'art. Ainsi, une piste d'accès de 2500 mètres a été créée avec pose d'un tuyau d'adduction jusqu'au réservoir des Roudils. Cette piste est une piste privée dont l'accès et l'usage sont réglementés.

La source des Fonts a ensuite été captée à l'aide d'un drain et acheminée jusqu'à une chambre de captage. Cet ouvrage permet d'assurer une décantation par l'intermédiaire de 3 bacs successifs fonctionnant en surverse et sous verse.

Afin de protéger cette ressource d'une éventuelle pollution, un périmètre de protection immédiate (PPI) a été implanté. Il est composé d'une clôture en grillage et de merlons. Il s'étend sur environ 80m à l'amont du drain ainsi que 20m latéralement de part et d'autre de cet ouvrage de captage.



Château de Castrevieille

Commencés fin 2015 par le remplacement des huisseries (1), les travaux de réhabilitation et de mise aux normes du 1er étage du Château se sont poursuivis cette année jusqu'en octobre entrecoupés d'une période calme durant l'été.



(1)



(2)



En effet, après l'enlèvement des dalles anciennes vendues à la mairie de Fabras, c'est une nouvelle chape en béton armée suivie de la pose de pierres d'Egypte (2) qui sont venues éclairer la salle Castrevieille.



(3)



(4)



Le plafond, chantier dans le chantier de par sa complexité a nécessité d'importantes réflexions et travaux. Il a fallu tout d'abord réaliser un plafond coupe feu (CF) 1 heure du fait des logements situés au 2ème étage. Pour satisfaire à cette exigence et en partant du plancher supérieur, il a fallu tenir un vide d'air de 19 cm puis dérouler 24 cm de laine de verre sur une structure résistante de profilés métalliques (3) supportant le plafond coupe feu pesant plusieurs tonnes et visser 2 plaques de plâtre croisées (4) de 15 mm chacune et résistantes au feu.

Sous ce plafond CF (5), un volume technique de 30 cm a été réservé pour passer tous les réseaux électriques (courants forts et faibles), les réseaux et les cassettes de chauffage, encastrer les éclairages, les hauts parleurs (6) etc... Enfin, les dalles acoustiques (7) sont venues cacher cet ensemble complexe pour ne faire qu'un faux plafond rectiligne sans défaut.



(5)



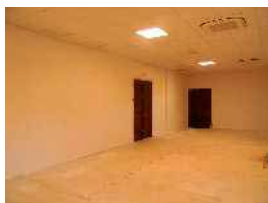
(6)



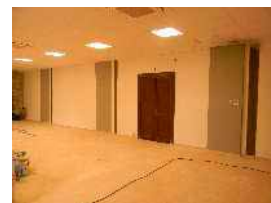
(7)

Sur les anciens murs crépis, un enduit minéral (8) résistant a été projeté au compresseur sous forme de petites gouttes ce qui a permis de masquer les défauts des murs et d'avoir une surface homogène après peinture (9).

Les pierres des murs ont été brossées une à une.



(8)



(9)

Sans rentrer dans les détails, l'ensemble des composants électriques et réseaux (10) ont été remplacés, distribués par 2 tableaux électriques (11) alimentés par un nouvel abonnement unique tarif jaune.



(10)



(11)



Les anciens tableaux électriques (12), compteurs d'eau et placards situés dans l'ancien bar ont disparu.



(12)

Les compteurs d'eau sont installés au sous-sol



Une alarme incendie (13) avec sirènes, coups de poing et éclairage de secours a également été installée. Les portes anciennes (14) ont été rénovées et les portes neuves sont coupe feu ½ h (15)



(13)



(14)



(15)



(16)

Un nouveau WC (16) aux normes « handicapés » et ventilé est accessible par la grande salle.

Une pompe à chaleur air/air (17) assure le chauffage de toutes les salles avec 7 cassettes de soufflage (18).



(17)



(18)



Un élévateur (19) et un parking (20) en clapicette pour personne à mobilité réduite (PMR) et une place de déchargement ont été aménagés près de la cour de l'école maternelle. Un muret délimite la cour d'école (21)



(19)



(20)



(21)

L'escalier extérieur (22) en pierre a subi également des améliorations réglementaires : palier supplémentaire, peinture des nez de marches, plaque d'éveil, ajout d'une main courante, prolongement du garde corps coté parking



(22)



(22)



Enfin, dans la perspective de la préparation des repas destinés à la cantine scolaire attenante, lors de la rentrée scolaire 2017, un local cuisine (23) a été entièrement conçu : démontage du bar, démolition de la dalle et du carrelage, bétonnage d'une nouvelle dalle, pose de carrelages antidérapants, doublage placoplâtre et faïençage des murs, création d'un local réserve en briques, réalisation d'un faux plafond avec isolation. Les matériels de l'ancienne colonie de La Bastide seront en partie réutilisés.

Cuisine (23)



Lundi 12 décembre, la visite réglementaire des installations électriques réalisée par le bureau de contrôle technique Qualiconsult n'a donné lieu à aucune remarque de la part de l'inspecteur.

Lundi 19 décembre, la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité a validé le dossier de mise en conformité pour l'accessibilité,

Mardi 20 décembre, à l'issue de la visite réglementaire dans les domaines Sécurité et Handicap, Qualiconsult autorise la commune à exploiter l'établissement.

L'investissement consacré à ce projet est de 217 500 € TTC et le plan de financement assuré par une dotation de l'état de 50 000 €, l'autofinancement et une subvention par le Syndicat Départemental Energie 07 de 5 378 €.

Centre de La Bastide



Profitant de l'opportunité d'obtenir une dotation de l'état, la mairie a engagé la démolition avec désamiantage des 4 bâtiments du Centre de La Bastide. Ce chantier, sensible de par la réglementation stricte dont il fait l'objet, comprend l'élimination des nombreux matériaux amiantés. Ce contrat ne prend pas en compte la démolition des dalles, des fondations et de l'évacuation des sanitaires. Préalablement à ces travaux, un diagnostic a été réalisé avant de recourir à une consultation d'entreprises.

Il y a 2 types d'intervention :

L'élimination des déchets liés (plaques de toiture, murs, cloisons) ➔ **niveau 1** (de 5 à 10 fibres d'amiante par litre).

L'élimination de déchets non liés comme les faïences et dalles vinyle collées avec de la colle amiantée, le démontage de tuyaux d'égout, les plaques de la chambre froide en fibrociment, les équipements de protections individuelles (EPI) ou collectives (EPC) ➔ **niveau 2** (supérieur à 10 fibres par litre).

Pour ce dernier cas, les locaux sont confinés (1) et mis en dépression par des extracteurs d'air (2) équipés de filtres à très haute efficacité. Ce procédé permet de contenir les fibres d'amiante vis à vis de l'environnement. Les filtres sont remplacés régulièrement. Sur la photo (3), on voit les couloirs d'accès avant le début des travaux de niveau 2 accessibles seulement aux intervenants habilités et en tenue réglementaire.



(1)



(2)



(3)



(4)

Pour les 2 niveaux, le personnel est équipé de 2 combinaisons-papier jetables, d'un masque filtrant, de gants et de bottes scotchées.

La sortie de la zone de travail de niveau 1 s'effectue par une succession de sas indépendants intégrés dans un container autonome (4) où l'on procède à 2 douches successives et à un déshabillage progressif pour finir en petite tenue. Les eaux contaminées sont filtrées et rejetées à l'égout. Les filtres sont changés 1 fois par semaine.

Il faut savoir qu'une fibre d'amiante située à 2 m du sol met 24 h pour se déposer sans mouvement d'air.

Concernant les travaux, le démontage des toits et des cloisons (4) a commencé et certains bâtiments ressemblent à des squelettes décharnés laissés en proie au ferrailleur. Les travaux de niveau 2 sont terminés.



(4)



(4)



(4)



Enfin, pour des raisons de puissance électrique du tableau général du site et de redondance (normal, secours), il a été nécessaire d'avoir 2 groupes électrogènes de forte puissance afin de garantir l'alimentation électrique en toute circonstance pour assurer la mise en dépression des locaux.

Les déchets liés sont enveloppés de feuilles plastique d'emballage scotchées qui assurent le confinement des colis (5)

Les déchets non liés sont mis dans des Big-Bags ou gros sacs (6)



(5)



(6)

L'ensemble des déchets est transporté par camions bennes bâchées dont le transporteur est agréé ADR (autorisé pour le transport de déchets ou marchandises dangereuses).

Ils seront enterrés dans des fosses dans le centre agréé du groupe Séché sur la commune de Sangé en Mayenne.

Le coût de ces travaux de démolition avec désamiantage est de 90 221€ incluant une dotation de l'état de 27 063 €.

Une réflexion est en cours sur le devenir de ce site avec le concours du Département et de la Région.

Eau potable

L'alimentation en eau potable sur notre territoire communal

Les captages d'eau potable :

A l'heure actuelle, 5 sources sont captées pour alimenter les cinq Unités de Distribution (UDI) en eau potable sur le territoire communal de Jaujac :

- source de Combescure ➤ UDI de Péreyres (centre-bourg)
- source du Peschier ➤ UDI du Peschier (centre-bourg)
- source de Poumaret ➤ UDI des Hugoux / Fougeyrolles
- source des Fonts ➤ UDI des Cayres / les Roudils
- source du Riou Cros ➤ UDI du Monteil

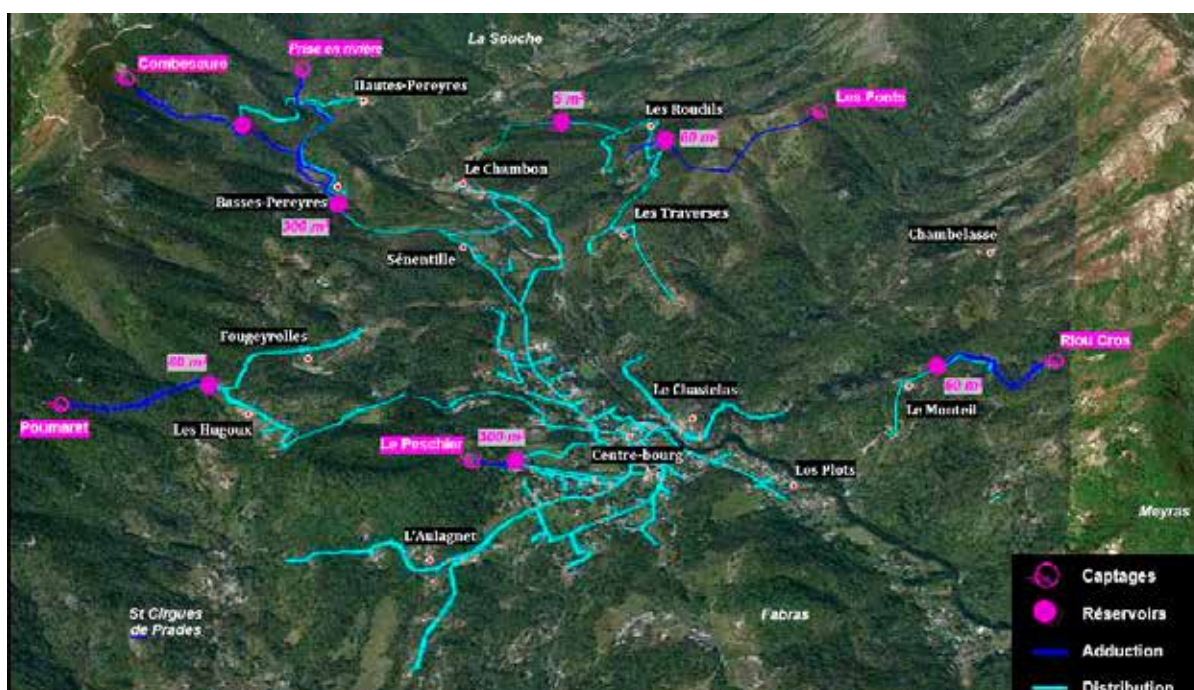
Il faut noter également l'existence d'une prise d'eau en rivière (ruisseau de Péreyres) afin de pouvoir répondre aux fortes consommations en eau potable de la période estivale (UDI de Péreyres).

Les réservoirs d'eau potable :

Le territoire communal compte 7 réservoirs :

Le Peschier, Péreyres Bas, Péreyres Haut, Les Hugoux, Le Monteil, Les Roudils et Dabrigeon.

Le schéma ci-dessous permet de visualiser les réseaux, réservoirs et ressources de chaque UDI.



Nouvelle piste des Fonts

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le 15 décembre 2015, la communauté de communes a pris une décision très importante pour le territoire de notre communauté de communes. Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité d'élaborer un plan local d'urbanisme sur tout le territoire des 17 communes de la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans » (Astet, Barnas, Burzet, Chirols, Fabras, Jaujac, Lalevade d'Ardèche, La Souche, Mayres, Meyras, Montpezat- sous-Bauzon, Pereyres, Pont-de-labeaume, Prades, Saint-Cirgues-de-Prades, Saint-Pierre-de-Colombier, Thueyts).

La communauté de communes prend de plus en plus de missions et a besoin d'organiser ses projets dans l'espace, de se doter d'une vision spatiale. Considérant la diminution des dotations et le retrait de l'état, le plan local d'urbanisme intercommunal représente un atout et une réelle opportunité pour notre territoire. C'est un outil de planification pour l'aménagement de l'espace, il permettra dans un but d'intérêt général et par une action volontaire d'adapter la planification aux enjeux et au fonctionnement du territoire, de préparer l'avenir, de répondre aux objectifs de développement durable du territoire et d'engager une mutualisation des moyens et des compétences sur un territoire élargi, cohérent et équilibré car les différentes problématiques ne s'arrêtent pas aux limites des communes.

Le plan local d'urbanisme intercommunal favorisera l'unité, la cohérence sur la totalité du territoire communautaire. L'urbanisme devra respecter le schéma de cohérence territoriale (SCOT) en cours d'élaboration qui sera compatible avec la charte du parc naturel régional des monts d'Ardèche, ainsi les principes d'urbanisme durable devront être respectés. Sur le territoire de la communauté de communes, l'urbanisme était géré de façon disparate, certaines communes étant dotées d'un document d'urbanisme (1 plan d'occupation des sols POS, 6 plans locaux d'urbanisme PLU, 4 cartes communales) et 6 communes ne disposent pas de document d'urbanisme et sont soumises au règlement national d'urbanisme RNU. La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové N° 2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR, dans le prolongement des dispositions de la loi N° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ENE, dite « grenelle 2 » incite à l'élaboration de plans locaux intercommunaux (PLUi) en lieu et place des plans locaux d'urbanisme (PLU) communaux.

Tous les documents d'urbanisme doivent intégrer les dispositions de la loi grenelle au plus tard le 01 janvier 2017, les Plans d'occupation des sols (POS) deviennent caducs le 31 décembre 2015. La loi ALUR a rendu obligatoire le transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale aux communautés de communes et communautés d'agglomération, dans un délai de trois ans après la publication de la loi (soit le 27 mars 2017), sauf opposition d'au moins un quart des communes membres représentant au moins 20% de la population. La loi N° 2014-1545 du 20 décembre 2014 dite de « simplification » a reporté la caducité des POS et l'obligation de grenellisation des PLU au 31 décembre 2019 si un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a été prescrit avant le 31 décembre 2015 sous conditions que le débat sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) intervienne avant le 27 mars 2017 et que l'approbation du PLUi intervienne avant le 31 décembre 2019.

Dans ce contexte et après réflexion, compte-tenu des textes en vigueur et suite à une réunion d'information sur le thème « le PLU intercommunal – un outil pour dessiner son projet de territoire - un outil au service du projet communautaire » animée par « Mairie conseils » qui a réuni une cinquantaine d'élus municipaux (maires, adjoints, conseillers municipaux), le conseil communautaire a, par délibération du 29 octobre 2015, validé le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Les communes ont été consultées et 13 communes sur 17 ont délibéré favorablement pour la prise de compétence PLU. L'arrêté préfectoral du 03 décembre 2015 a autorisé la modification des statuts de la communauté de communes pour intégrer cette compétence. Le 08 décembre 2015, la conférence des maires a défini les modalités de collaboration entre les communes et la communauté de communes. Le 15 décembre 2015, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité de prescrire l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal sur l'ensemble de son territoire. La délibération est affichée à la communauté de communes et dans chaque mairie. Un avis au public est paru dans les annonces légales du Dauphiné libéré du 08 janvier 2016.

Une commission "plan local d'urbanisme intercommunal" composée de 2 représentants par commune a été créée. Accompagnée des services de la communauté de communes et des équipes désignées, des partenaires techniques, son rôle est d'encadrer les diverses phases de la procédure (diagnostic, projet, règlement) et les missions confiées aux prestataires extérieurs. Elle participe aux différents groupes de travail organisés à l'échelle de la communauté de communes ou de groupes de communes. Il lui appartient de préciser les enjeux et les attentes spécifiques de chaque commune sur le projet de territoire. Elle joue un rôle de relais d'information auprès des conseillers municipaux sur les réflexions et l'état d'avancement du PLUi.

Un comité de pilotage est également mis en place. Composé d'un représentant titulaire et d'un suppléant de chaque commune et de l'ensemble des personnes publiques associées (PPA), il assure la concertation avec les PPA tout au long de la procédure. Il valide les différentes études menées sous l'égide de la commission PLUi.

PLUi, de quoi s'agit-il ?

Tentons de dresser rapidement le portrait d'un PLUi :

- Le PLUi est un document d'urbanisme réglementaire.
- Le PLUi permet aux élus d'exprimer leur projet pour leur territoire après avoir élaboré un diagnostic d'ensemble et convenu d'une politique globale pour l'aménagement et le renouvellement des vallées.
- Le PLUi est un document de référence de toutes les actions et opérations d'aménagement engagées à l'intérieur du territoire :
 - Logements
 - Activités agricoles
 - Services
 - Aménagements routiers
 - Espaces naturels

- Le PLUi est et fait le lien entre les projets individuels ou collectifs et le territoire communautaire.
- Le PLUi programme la densification, le développement des espaces urbains. Au travers d'un projet d'intérêt général, il permet, organise, anticipe le futur du territoire intercommunal.
- Le PLUi est réalisé en étroite collaboration avec les personnes publiques associées (services de l'Etat, les chambres, PNR, les associations...) et en concertation avec les habitants du territoire.

Les étapes d'élaboration

La démarche de PLUi se construit progressivement en suivant plusieurs étapes successives :

- 1 - La construction d'un diagnostic partagé. Pour cela, la Communauté de commune a lancé plusieurs études :
 - stratégie paysagère
 - diagnostic agricole et sylvicole,
 - diagnostic foncier,
 - divers inventaires naturalistes.
- 2 - l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- 3 - la traduction réglementaire du projet (plan de zonage et règlement)
- 4 - la consultation des Personnes Publiques Associées (les services de l'Etat, les chambres,

L'urbanisme à Jaujac

La commune de Jaujac est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 4 septembre 2008 et modifié le 27 août 2012. Ce document sera opposable jusqu'à l'approbation du PLUi soit pendant encore environ 3 à 4 ans.

Ce document est consultable en mairie aux horaires d'ouverture.

Depuis 2005, 210 Permis de construire ont été délivrés sur le territoire communal de Jaujac.

2005 : 18 – 2006 : 13 – 2007 : 23 – 2008 : 20 – 2009 : 24 – 2010 : 26 – 2011 : 17 – 2012 : 22 - 2013 : 18 – 2014 : 14 – 2015 : 15 - 2016 : 8.

L'adressage communal

OPÉRATIONNEL EN 2017

L'adresse est de la compétence des collectivités locales qui désignent les voies et les numéros de voirie. L'Etat, les collectivités territoriales, mais également les services d'incendie et de secours (SDIS), les services du cadastre, les services de livraison et bien évidemment La Poste sont directement concernés par ce travail.

Réalisée sous la responsabilité du maire assisté de son conseil municipal, sa mise en place obéit à un certain nombre de règles et passe par des étapes successives permettant sa mise en place

A Jaujac, l'année 2016 a vu le lancement du projet d'adressage communal, c'est-à-dire la mise en place d'adresses normées, ce qui implique la dénomination de toutes les voies (rues, chemins, places, impasses...) et la numérotation des habitations.

Deux conseillers de l'équipe municipale (Patricia Berthon et Jean-Christophe Roudil) ont pris en charge ce dossier complexe qui a nécessité un gros investissement, notamment en termes de temps. La commune a choisi de travailler avec la société « Rochetaillée Email » située à St Barthelemy de Vals (26), pour la fourniture des numéros et plaques de rue. Roland Garcia, responsable commercial de cette entreprise a apporté son appui technique pour la réalisation du projet.

Nos deux conseillers municipaux ont identifié toutes les habitations de la commune (résidences principales et secondaires) qui sont au nombre de 889. Pour cela ils se sont déplacés sur le terrain rencontrant parfois les résidents et ont utilisé divers outils informatiques (le cadastre, google street...). Mais ce n'était que la première étape de la démarche d'adressage.

*Vous trouverez sur le site internet de la commune, rubrique Actualités, la méthodologie détaillée.

En début d'année 2017, sera organisée une réunion publique de présentation à la population de cette opération. Administrés et partenaires institutionnels seront ensuite informés des changements opérés. Enfin, viendra la phase concrète d'installation de la signalétique avec la pose des plaques et des numéros.

La résurrection de saint Bonnet

18



À la mi-décembre 2014, un camion de livraison accrochait le câble d'alimentation électrique des illuminations installées sur la fontaine Saint-Bonnet. Le câble ne rompait pas, c'est la partie haute de la colonne trônant au milieu du bassin qui cédait et basculait, se brisant en plusieurs morceaux. Certains tombaient dans le bassin, d'autres sur la

margelle et sur l'entourage en pavés de la fontaine, dont la tête de saint Bonnet.

La place Saint-Bonnet est un lieu très fréquenté avec ses trois commerces (boulangerie, boucherie, pharmacie) qui suscitent surtout en matinée, un va-et-vient automobile et piétons, important. En son centre, la fontaine, avec son filet d'eau permanent, son joli clapotis et son bassin rempli de poissons attire inévitablement les badauds, et notamment les enfants...

Fort heureusement ce matin-là, personne ne se trouvait à proximité immédiate de la fontaine et les dégâts ne furent que matériels : en

l'occurrence, une fontaine décapitée et qui avait depuis, bien piètre allure.

La municipalité prenait la décision de refaire à l'identique la colonne de pierres, déjà fragilisée, avant l'incident, ainsi que la tête de saint Bonnet, qui avait elle-aussi subi les outrages du temps (fissures, éclats) et avait d'ailleurs été précédemment « recollée ».

La réfection de la colonne était confiée à l'entreprise locale Breyse des Plots, spécialiste de la pierre, tandis qu'Odile Rivière, artiste fabrassonne était chargée de sculpter la nouvelle tête de saint Bonnet.

En attendant l'exécution des travaux (qui ne revêtaient pas de caractère d'urgence, les artisans ont donc pris leur temps et soigné l'ouvrage), on s'était habitué à cette fontaine décapitée, devenue quelconque, sans élan, sans symbole... Seize mois d'attente, c'est long, mais le résultat est à la hauteur des espérances de chacun.

Aujourd'hui, la fontaine Saint-Bonnet a retrouvé sa colonne de pierres, et nous l'avons redécouverte dans sa splendeur toute nouvelle. Avant sa décapitation, peu de gens remarquaient la beauté de l'édifice, l'harmonie de cette colonne taillée, en forme d'obélisque, s'élevant vers le ciel et surmontée d'un visage sculpté. Depuis sa réinstallation, la colonne fait l'admiration de tous...

Il faut dire que les frères Breyse ont fait du beau travail. Ils ont choisi une pierre de montagne résistante au gel, plutôt claire, en accord avec le vieux bassin. Chaque monolithe a été parfaitement taillé : le piédestal quadrangulaire immergé, un premier fût également quadrangulaire mais de forme pyramidale et aux angles biseautés, sur lequel repose une pierre circulaire moulurée d'où jaillit l'eau, puis un autre fût plus long et plus fin à huit faces, et enfin un chapiteau très simple. Sur ce chapiteau un petit bloc de pierre accueille la tête de saint Bonnet sculptée par Odile.





Place Saint-Bonnet, église Saint-Bonnet : la tête du saint sur la fontaine pour l'une, une statue du même personnage dans la nef pour l'autre. Qui est donc ce saint Bonnet, patron de la paroisse de Jaujac ?

Bonnet ou Bonet (du latin Bonitus), Auvergnat de naissance naquit vers 623 dans une famille d'anciens sénateurs romains. Il fit des études remarquables pour l'époque : grammaire, droit et sans doute rhétorique. Il se préparait ainsi à une carrière à la cour du roi. Il servit comme échanson de Sigisbert III et de Thierry III, puis devint préfet de Marseille (vers 677). Il géra cette ville avec beaucoup de douceur, s'opposant au commerce des esclaves. Il pratiquait un ascétisme sévère. Son frère saint Avit était alors évêque de Clermont. Se sentant près de sa fin, il demanda son frère comme successeur et obtint l'accord du roi pour cette nomination épiscopale. Avit mourut rapidement et Bonet devint évêque de Clermont vers la fin de 690. Il continua de vivre pauvrement en jeûnant plusieurs jours par semaine. Sa nomination par son frère lui causa des scrupules : il démissionne et se retire à l'abbaye de Manglieu dans le Puy-de-Dôme. Il entreprend le pèlerinage de Rome, au passage il passe par Lyon où il apaise un conflit entre l'évêque et le duc des Burgondes. Il poursuit son chemin jusqu'à Rome et la légende rapporte qu'en chemin il racheta de nombreux captifs pour les libérer. A son retour il s'installe à Lyon et y meurt vers 706. Son corps fut transféré à Clermont, d'abord à l'église Saint-Maurice vers 712, puis dans la nouvelle cathédrale en 1095. Bonnet est le patron des potiers, il est fêté le 15 janvier. Trente-neuf localités en France, principalement en Auvergne, sont placées sous son patronage.

A noter : Afin d'établir sa biographie, les historiens ont pu s'appuyer sur un document : la « Vita Sancti Boniti : La vie de Saint Bonnet » ouvrage écrit peu de temps après sa mort par un moine de Manglieu.



Cantine municipale

UNE CANTINE MUNICIPALE À LA RENTRÉE 2017

La municipalité a lancé le projet d'un restaurant scolaire, dont la mairie maîtriserait toutes les phases, depuis le choix des menus, l'approvisionnement en matières premières, la préparation et enfin le service des repas.

Actuellement, environ soixante-dix repas sont fournis chaque jour par une entreprise de restauration collective, en liaison froide. Les cantinières, employées municipales, réchauffent les plats reçus la veille et conservés au réfrigérateur, puis les servent aux enfants.

La cantine a été aménagée par la précédente mandature, dans l'aile sud-est du château de Castrevieille et donc à proximité immédiate de l'école. Une salle de restaurant a été créée ainsi qu'un local technique pour stocker les repas, les réchauffer, mais aussi pour stocker et laver la vaisselle. Ce local technique n'est pas une cuisine et il est trop exigu pour songer à l'aménager en lieu de préparation des repas.

La réhabilitation du premier étage de Castrevieille, notamment la grande salle et son arrière-salle qui donne sur la cour de l'école élémentaire, anciennement utilisée comme bar et petite cuisine, a amené le conseil municipal à réfléchir sur la possibilité d'installer un service de restauration scolaire entièrement municipal. L'espace bar-cuisine de l'ancienne salle des fêtes, de dimension conséquente pouvait convenir, en l'aménageant selon les normes techniques et sanitaires exigées pour une restauration collective.

C'est aussi l'observation du déroulement des repas à la cantine, par plusieurs élus qui vont régulièrement sur place, et la prise en compte des diverses remarques formulées par le personnel en charge du service restauration, par les enfants ou les parents, qui ont nourri la réflexion de la municipalité. Le service actuel de fourniture des repas n'est pas entièrement satisfaisant. Les menus trop généraux élaborés en cuisine centrale ne sont pas tout à fait adaptés aux enfants accueillis à la cantine, qui sont très jeunes, les trois quarts ont entre deux ans et demi et huit ans. Il en résulte un gâchis relativement important, une nutrition peu équilibrée, une charge de travail pour les cantinières qui doivent aider les enfants et une durée trop importante des repas.

Enfin, le démantèlement du centre communal de La bastide (pour démolition-désamiantage) et la possibilité de récupérer de nombreux équipements de la cuisine, pour certains très récents, a rendu le projet financièrement abordable.

Bien-entendu des frais supplémentaires, non prévus dans le budget initial de réhabilitation de la nouvelle salle polyvalente de Castrevieille, sont induits par ce projet de création d'une cuisine de restauration scolaire. Les normes sanitaires et sécuritaires sont drastiques, il faut créer des espaces séparés dans la cuisine, installer des portes et des plafonds coupe-feu, réaliser de nouveaux revêtements pour les sols et les murs, prévoir une hotte d'extraction performante... Au point de vue équipement technique, il y aura aussi quelques appareils professionnels à acheter pour compléter ceux récupérés à La Bastide.

Pour aider au financement de ce restaurant scolaire, la municipalité a présenté le projet au sénateur Jacques Genest qui semble prêt à soutenir cette initiative locale et devrait accorder une subvention.

La mise en place d'une cantine entièrement gérée par la municipalité permettra de fournir un service adapté aux jeunes enfants, avec une cuisine simple, traditionnelle et des menus spécialement conçus pour eux. L'approvisionnement local et bio dans la mesure du possible, sera privilégié.

L'objectif est bien d'améliorer le service public de restauration scolaire, d'offrir aux enfants une cantine de qualité, de favoriser l'éducation au goût, mais aussi l'apprentissage des règles de vie commune, de l'autonomie, du respect.

École Communale



Les effectifs restent stables, avec 108 élèves inscrits pour la rentrée 2016 (109 en 2015) qui sont répartis dans les cinq classes de l'école, et pris en charge par six enseignantes et quatre assistantes maternelles mises à disposition par la municipalité.

Les cinq classes

Très Petite Section/Petite Section/Moyenne Section : 24 enfants, enseignante Céline Mancina (remplaçante de Nathalie Mériguet en congé maternité), Atsems Sylvie Chareyre et Christel Beauvais.

Moyenne Section/Grande section : 22 enfants, enseignante Valérie Maumy, Atsems Marion Valette et Rosy Malossanne.

Cours Préparatoire/Cours Élémentaire 1^{ère} année : 19 enfants, enseignante Carine Vidal (directrice de l'école).

Cours Élémentaire 1^{ère} année/Cours Élémentaire 2^{ème} année : 21 enfants, enseignante Laurence Breyse.

Cours Moyen 1^{ère} année/Cours Moyen 2^{ème} année : 22 enfants, enseignante Isabelle Pigeyre.

Juliette Coisne, la 6^{ème} enseignante prend en charge les CE1/CE2 le mardi et les CP/CE1-CM1/CM2 le jeudi.





Les As du Sport Jaujacquois

SNOWBOARDCROSS



Gaia Tarasco, jeune Jaujacquoise de 16 ans se construit une carrière internationale dans le snowboardcross, une discipline spectaculaire et très visuelle, mais aussi très exigeante. Licenciée au club du Grand Bornand depuis 2009, Gaia est scolarisée en première S au lycée Jean Prévoist à Villars de Lans où elle a intégré en 2015 le pôle espoir snowboardcross

et le Comité Mont Blanc. Depuis 2010, Gaia a engrangé de nombreux podiums aux Championnats de France.

Ses résultats pour la saison 2015/2016

Championne du Monde Junior par équipe
12^{ème} (1^{ère} cadette) aux Championnats du Monde Junior
3^{ème} senior aux Championnats de France
Championne de France Junior et Cadette
Championne de France de Géant toutes catégories
Championne de France au Combiné toutes catégories
3^{ème} (1^{ère} junior et cadette) en Coupe d'Europe à Puy-St-Vincent

13^{ème} (2^{ème} cadette) en Coupe d'Europe à Pitztal (Autriche)
19^{ème} (2^{ème} cadette) en Coupe d'Europe à Garsgerhen (Allemagne)
2^{ème} (1^{ère} cadette) FIS Junior à Grasgerhen
Et la saison 2016/2017 est lancée : à Pitztal (Autriche) Gaia finit première sur les deux courses FIS juniors, du samedi 3 et du dimanche 4 décembre 2016.

Pour plus d'informations sur Gaia Tarasco et sa discipline sportive, vous pouvez consulter son site internet : <http://gaiatarasco.fr/>



JUDO

Hugo Fargier, licencié au Dojo Jaujacquois, champion AURA (Auvergne Rhône Alpes) de judo, dans la catégorie minime, obtient le titre de vice-champion en Coupe de France Individuelle Minime de Judo, le 29 octobre 2016 à Saint Quentin en Yvelines.

Ce titre de vice-champion de France est le résultat d'un investissement total du jeune Hugo dans ce sport exigeant. Hugo fait ses premiers pas sur le tatami à 4 ans, suivront 10 années d'entraînement intensif, d'abord en Outre-mer (Nouvelle-Calédonie et Réunion) où ses parents sont partis travailler et où il est né, puis à Jaujac, village natal du papa.

Fort de cette performance, Hugo devrait pouvoir réaliser un de ses rêves : intégrer l'an prochain le pôle espoir de Grenoble et poursuivre ainsi une carrière d'athlète de haut niveau.

SPORT BOULE

Dominique Fraysse du Jaujac Boules (associée à Marie-Christine Gineste et Solange Fenouil de l'AEB Vals-les-Bains) obtient le titre de sous-championne d'Ardèche féminine 4^{ème} division, après s'être inclinée en finale, face à une formation du secteur d'Annonay. Elle a également été qualifiée avec les mêmes partenaires pour le championnat de France de boule lyonnaise, triplète féminine, et qualifiée en solo au Fém'point de Thonon-les-bains.





Le Skate Park et l'aire de jeux

La municipalité a installé sur le parking de la Chavade (route de La Souche), à côté de l'aire de jeux pour enfants, une rampe destinée à la pratique de la planche à roulettes.

La structure livrée en kit a été montée par les professionnels, aidés des employés municipaux qui ainsi initiés pourront assurer la maintenance du site.

Cette rampe, half-pipe pour les connaisseurs, est constituée de divers matériaux, bois, bois composite, et acier galvanisé, qui combinent pérennité (20 ans de garantie pour les pièces en acier galvanisé, 12 ans pour la surface de glisse en rhinotop, matériau composite) et confort de pratique.

La rampe a été fournie (pour un montant de 30 000 € TTC, transport, montage et panneau d'informations compris) par la société E2S Company, dont le Jaujacquois Rémy Roche est co-gérant.

Cette rampe est un investissement important pour la commune, qui a souhaité offrir aux jeunes sportifs une infrastructure sécurisée, de qualité. Nous espérons que cette installation donne pleine satisfaction aux skateurs et autres pratiquants (trottinette, roller, BMX) et qu'ils sauront la respecter, de même que les espaces alentour.



Associations

TOUJOURS DU NEUF POUR DÉAMBULL !

La rentrée est passée mais l'association culturelle itinérante Déambull, basée rue de La Chavade à Jaujac, ne rentre pas pour autant dans la routine.

Certes il y a encore et toujours les interventions autour de la musique et des jeux dans les écoles, les maisons de retraites, les crèches, les structures spécialisées ou bien encore dans le cadre d'animations de villages, mais il y a aussi de l'inattendu, des remises en question et des horizons nouveaux qui s'ouvrent.

Par exemple, depuis quelques semaines, Déambull présente, par le biais de Stéphanie Bougré, **le Brain gym®**,

le Brain gym®, est une approche originale d'accompagnement aux apprentissages, qui apporte, par des associations de mouvements simples et ludiques, plus de maîtrise et de plaisir dans tous les domaines (scolaire, professionnel, activités quotidiennes). Stéphanie peut intervenir au sein des écoles et dans toutes structures accueillant du public.

Ateliers **le Brain gym®**, à Jaujac salle du Presbytère

Les lundis: Enfants, de 16h45 à 18h

Les mardis: Parents, de 9h30 à 10h30

Les vendredis: Pour tous, de 18h à 19h

Et puis, depuis quelques mois on raconte que des choses se trament autour de marionnettes et d'un spectacle qui se nommerait « Et toi, t'as peur de quoi ?! »... Et bien oui d'ici décembre ce spectacle verra le jour. D'ailleurs l'équipe « marionnettes » s'est déplacée dernièrement au Théâtre du Mayapo au Puy en Velay pour s'inspirer



d'autres spectacles et pour pouvoir rencontrer des professionnelles de la marionnette. L'aventure ne fait donc que commencer...

Vous le savez aussi, Déambull ce sont des cours de guitare pour adultes et enfants, ainsi qu'un atelier chants du monde les mardis soirs « Les Djau'd'Jac Songs »...et depuis novembre place aussi aux enfants chanteurs : Nadège donne de la voix avec la chorale d'enfants tous les samedis matins.

Et il se dessine quoi en 2017 ?

Avec les salariées Valérie BARBEY, Stéphanie ROBERT et Nadège SARLEFRANQUE, ainsi que les bénévoles très actifs, il y aura des ateliers de fabrication de jeux, des ateliers d'écriture pour enfants, des soirées jeux adultes, des balades contées et musicales et des fêtes en tous genres.

L'association ne manque pas d'idées et invite volontiers de nouveaux bénévoles à venir à ses côtés. Le fer de lance de Déambull est encore et toujours le bien-vivre ensemble !

Pour tous renseignements : www.deambull.fr/

Sur Facebook : [Asso Deambull/deambull@yahoo.fr/](https://www.facebook.com/Asso_Deambull/deambull@yahoo.fr/)

04.75.38.51.19

JUDO

Le DOJO JAUJACQUOIS est une association sportive qui propose un enseignement du judo pour les enfants de 4 à 16 ans. Le club est affilié à la Fédération Française de Judo et tous les cours sont dispensés par des enseignants diplômés d'état. Le but est de promouvoir pour les enfants du secteur, la pratique du Judo dans un esprit convivial et de permettre à tous de progresser que ce soit pour le loisir ou la compétition. Le judo est un sport de combat ludique et éducatif, qui permet un développement harmonieux de l'enfant. Le club propose des cours à la salle Sportissage, le mercredi pour les 4/6 ans, le mardi et le jeudi pour 7/9 ans et 10/15 ans et compte actuellement 53 adhérents dont 49 enfants. Quelques bons résultats sportifs ont été obtenus cette année, dont un titre de vice-champion de France dans la catégorie minimes.



JAUJAC BOULES

L'association locale de boule lyonnaise compte actuellement 33 licenciés qui peuvent pratiquer leur jeu favori sur le bouldrome de Castrevieille tous les mercredis après-midi, de début avril à fin octobre.

Le bureau

Marc Giffon, président, Alain Delabeye, trésorier (et entraîneur), Claude Delabeye, secrétaire, Dominique Fraysse, trésorière adjointe et chargée de communication.

Programme des concours en 2017

Le 30 avril : éliminatoires quadrette 4ième division pour les qualifications aux Fédéraux de l'Ardèche

Le 20 mai : 32 doublettes

Le 12 juillet : concours vétérans



L'IMPROMPTU THÉÂTRE DE JAUJAC

L'Impromptu Théâtre se porte bien, créée en 2003, l'association locale de théâtre amateur ne cesse de multiplier ses activités. Forte de sa quarantaine d'adhérents elle est toujours prête à participer à divers événements (Fête de la transhumance, Marche pour le climat etc.) avec son théâtre de rue, ses balades contées et théâtralisées et toutes sortes d'animations théâtrales.

L'association propose également des ateliers de pratique toutes les semaines pour les enfants (à partir de 9 ans), les ados et les adultes. Les animatrices sont Aurélie Leynaud, Martine Fontaine et Valérie Béal.

Plusieurs pièces sont à l'affiche pour la saison 2016/2017 et sont jouées dans tout le département

« L'homme semence » de V. Ailhaud avec une comédienne et un musicien Joëlle Omont et Bernard Boudet

« Les variations énigmatiques » d'E.E. Schmitt, avec deux comédiens, Stéphane Sergent et Eric Baral

« Carré de femmes » de C. Mercadié, comédien(ne)s : Stéphane Sergent, Aurélie Leynaud, Aude Roussel, Martine Fontaine, Josiane Valette, France Delenne, Joëlle Omont, Brigitte Vincent, Françoise Prat Les mises en scène sont de Valérie Béal.

Une pièce est en préparation pour 2017/2018 : « Dis à ma fille que je pars en voyage » de D. Chelem sur une mise en scène d'Aurélie Leynaud avec les comédiennes : Josiane Valette, Joëlle Omont, Valérie Béal.

Cette saison, une carte de membre bienfaiteur est disponible au prix de 20 euros. Elle donne droit à la gratuité des spectacles joués par l'Impromptu ainsi que l'accès aux répétitions et à un tarif réduit des spectacles de troupes invitées par l'Impromptu Théâtre.

L'association lance un appel à tous les dessinateurs bénévoles. Elle recherche un dessin pour créer son logo. Celui-ci devra symboliser « L'Impromptu Théâtre Jaujac ».



Si vous souhaitez rejoindre l'Impromptu ou avoir plus de renseignements :

V.Béal : 04.75.93.24.92 ou 06.34.68.63.10
J.Omont 04.75.93.23.42 ou 06.40.96.02.09

Le bureau :

Présidentes : Joëlle Omont, Valérie Béal
Trésoriers : Dominique Fraysse, Stéphane Sergent
Secrétaires : Martine Fontaine, Aurélie Leynaud

LES INCROYABLES COMESTIBLES DE JAUJAC

Le collectif jaujacquois des Incroyables Comestibles est né d'échanges entre habitants sans jardin sur la possibilité de partager un espace à cultiver, pour le plaisir de se retrouver ensemble, les mains dans la terre, et d'apprendre en cultivant le sol comme les relations humaines. Le principe des Incroyables Comestibles, mouvement international, est simple : utiliser l'espace public pour planter des comestibles, dans une optique de renforcement du lien social, de partage de connaissances et de convivialité. Chacun est libre de participer, d'entretenir, d'arroser, de planter, de récolter, tout est gratuit et ne repose que sur la volonté des citoyens !

Avec le soutien de la mairie et de la communauté de communes, ainsi qu'avec la participation de nombreux habitants de tous âges et horizons, la journée inaugurale de juin a vu fleurir 7 bacs de plantation sur la place du champ de Mars. Quelques semaines plus tard, l'espace enherbé derrière la Maison de santé a été investi, où les bacs circulaires cherchent à créer un espace de rencontre et de détente. Les plantations sont faites, mais il reste encore des travaux afin de rendre ce lieu agréable pour tous : avis aux amateurs de bricolage et de jardinage !

Les activités du mouvement sont mises en veille pendant la saison hivernale, hormis l'entretien nécessaire aux installations et la préparation pour le printemps. Toutes les initiatives sont les bienvenues : les Incroyables Comestibles peuvent commencer sur le pas de votre porte, avec un bac mis à disposition de tous, ou au travers de projets variés autour du jardinage et de l'alimentation (troc de graines, conférences, démonstration, repas partagé...).



Si vous souhaitez participer, n'hésitez pas à contacter le réseau via notre site : incroyables.ardechelibre.org (rubrique « contact »). Pour plus d'informations sur le mouvement et ses origines, consultez le site lesincroyablescomestibles.fr

LES RANDONNEURS CÉVENOLS

Le club local de randonnée pédestre propose de septembre à juin, des sorties accompagnées, le lundi sur toute la journée et le jeudi seulement l'après-midi.



LE CLUB DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

L'association affiliée à la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) propose deux cours par semaine, le mardi et le vendredi de 9h00 à 10h00 à Sportissage. Ouverte à tous les publics, la séance GV sport-santé, met en pratique de multiples activités qui développent l'endurance, la souplesse, la tonicité, l'équilibre et les relations sociales...



ENTRE NOS MAINS : PARTAGER DES SAVOIR-FAIRE ET FAVORISER LA CRÉATIVITÉ DE CHACUN

C'est dans cet esprit qu'une nouvelle association, dénommée « Entre nos mains », a vu le jour en 2014, à Jaujac. A son origine, deux jeunes Jaujacoises, Céline Liotard et Marjorie Cultrera. Toutes deux mamans d'enfants scolarisés à l'école de Jaujac, elles font connaissance par l'intermédiaire de l'Amicale laïque et se découvrent une passion commune pour les loisirs créatifs.

L'objectif de l'association, est la rencontre afin d'échanger des savoirs, dans le domaine des loisirs créatifs au sens large : travaux de couture, petit bricolage, fabrication de bijoux, peinture, mosaïque, collage, découpage, modelage... Toutes les idées et connaissances de chacun sont bonnes à prendre.

Des ateliers à thème sont proposés tous les mardis de 14h00 à 17h00, salle de réunion, rue de La Chavade, ou au Chastelas selon le nombre de participants.

L'association Entre nos mains organise également chaque année depuis trois ans, un marché de créateurs, « Les journées du fait main ».

Les ateliers sont ouverts à tous, débutants ou confirmés et l'on peut venir avec des travaux en cours, ou des projets d'ouvrages. Ces après-midi se veulent des moments de partage d'idées et d'expérience afin de développer la créativité de chacun et de découvrir le plaisir de réaliser soi-même des ouvrages.

Si vous souhaitez être tenu informé des ateliers ou pour tout autre renseignement, vous pouvez contacter Céline au 06 02 16 75 21 ou associationentrenosmains@yahoo.fr
<https://www.facebook.com/Entre-nos-mains-1436936743218291/>



27

TRADÉRIDÉRA : FAIRE VIVRE LES DANSES ET MUSIQUES TRADITIONNELLES ET POPULAIRES

L'association Tradéridéra a été créée en janvier 2016 à l'initiative d'un groupe d'habitants désireux de pouvoir vivre leur pratique musicale en collectif et de promouvoir l'univers des musiques et danses traditionnelles et populaires.

Depuis le mois de janvier, des répétitions ont lieu au presbytère de Jaujac les lundis de 18h à 20h, réunissant accordéons, clarinettes, vielle à roue, flûtes et instruments à cordes autour de musiques à danser. Ces répétitions sont l'occasion pour chacun de parfaire sa pratique instrumentale, mais aussi d'échanger du répertoire et de se familiariser avec le collectif.

Car de collectif, il en est bien question, de la musique à la danse ! Tradéridéra souhaite investir le lien entre musique et danse, en explorant les registres traditionnels et populaires. Jaujac a ainsi accueilli un bal folk au mois de mars en soutien à l'association Déambull', un atelier d'initiation aux danses traditionnelles, reconduit cette année, et un atelier de découverte de la danse jazz swing.

L'association veut mettre en lumière un patrimoine culturel riche, notamment au niveau local. La danse et la musique sont alors proposées comme des outils, pour relier les individus entre eux, pour retrouver un sens du partage et de la simplicité, incarnés par les Anciens, et trouver notre ancrage dans un monde où la culture globale ne fait souvent que peu de cas de la tradition populaire.



Vous pouvez contacter l'association en nous envoyant un courriel : traderidera@ardesca.fr, ou en venant nous voir au presbytère les lundis de 18h à 20h. Les ateliers d'initiation aux danses traditionnelles et populaires ont lieu une fois par mois à la place des répétitions.

Quelques Manifestations

LE TRAIL DE LA CHAUSSÉE DES GÉANTS

Pour sa 5^{ème} édition, qui s'est déroulée le samedi 4 juin 2016, le Trail de la Chaussée des Géants a fait une incursion en terre jaujacquoise. Un point ravitaillement était prévu sur la place St Bonnet où le public est venu encourager les valeureux coureurs, des adeptes de la plus longue épreuve, le 50 km.

Ces trailers, partis de Thueyts arrivaient du sommet de Fontfreyde, par les crêtes et redescendaient vers Jaujac en passant par les hameaux des Traverses et du Fau, puis le Chastelas. Ils traversaient alors le Lignon sur le pont du Chastelas et entraient dans Jaujac pour le ravitaillement et le point de contrôle obligatoire, sur la place St Bonnet. Les coureurs repartaient ensuite à l'assaut du rocher de La Denne, par la Turbine, le pont Romain, le Monteil, la Dreyts et enfin redescende vers Thueyts, avec un dernier coup de collier pour remonter depuis le pont du Diable, vers le village...



FÊTE DE LA TRANSHUMANCE



La Fête de la Transhumance, organisée dimanche 12 juin 2016, sur la colline de Rochemure autour de la Maison du Parc, par le Syndicat ovin d'Ardèche en partenariat notamment avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et la mairie de Jaujac, a connu un vrai succès populaire.

Des milliers de personnes, toutes générations confondues, autochtones, nouveaux habitants du territoire ou touristes, se sont retrouvés sur les hauteurs de Jaujac, pour partager avec les éleveurs ardéchois, la passion d'un métier, qui a fait vivre un pays, a façonné ses paysages et qui ne veut pas mourir.





FÊTE DE LA CHÂTAIGNE LE DIMANCHE 9 OCTOBRE

Le dimanche 9 octobre 2016, se déroulait à Jaujac, une de ces Castagnades d'automne fédérées par le Parc des Monts d'Ardèche, où producteurs et transformateurs du produit emblématique de la terre ardéchoise, associés à d'autres ambassadeurs de produits locaux et d'artisanat, viennent à la rencontre des habitants et des visiteurs.

Tout au long de la journée, plusieurs animations étaient prévues afin de satisfaire les divers publics : randonnées autour du village, à la découverte des châtaigneraies, démonstration d'élagage, jeux sur la piste de danse avec l'association Déambull, fabrication de toupies avec le « cyclotour à bois », conférence sur la biodiversité des châtaigneraies, spectacle avec la Cie l'Enfant bleue, et expositions dans la salle Vincentis.

Une belle journée festive, un peu frisquette mais réchauffée par un beau soleil d'automne et les châtaignes grillées proposées par le Comité des fêtes de Jaujac.



LES 40 ANS DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE L'ARDÈCHE

La Société Géologique de l'Ardèche (SGA) a célébré à Jaujac, le samedi 12 novembre, son quarantième anniversaire, en proposant au public diverses animations sur deux sites emblématiques du village : les châteaux de Rochemure et Castrevieille.

A Rochemure, se tenait un forum d'associations partenaires de la SGA avec des expositions, ateliers et démonstrations.

Georges Naud, le président de la SGA encadrait deux visites dans le village de Jaujac pour évoquer les matériaux de construction utilisés pour bâtir les maisons, en l'occurrence les pierres locales, souvent des grès de mauvaise qualité très sensibles à l'érosion...

Après le repas, rassemblant une soixantaine de personnes dans l'espace nouvellement réhabilité de Castrevieille, diverses conférences étaient proposées, celle clôturant la journée sur Le monde merveilleux des cristaux, par Didier Nectoux, conservateur du musée de minéralogie de l'Ecole des Mines de Paris faisait salle comble, soit une centaine de personnes



Le forum des associations au château de Rochemure. Atelier du Museum de l'Ardèche.



Un moment de convivialité

LES MERCREDIS DE L'ÉTÉ

Pour la deuxième année consécutive, l'association Terroir et Création a organisé tous les mercredis des mois de juillet et d'août, un marché mettant à l'honneur l'artisanat et les produits locaux. Le marché se tenait sur la place du Champ de Mars, de 18 heures à 20h30 et la soirée se poursuivait avec des animations musicales proposées par le Comité des fêtes du village.



UNE GALERIE D'ART DANS LA SALLE VINCENTIS

Cet été, la salle Vincentis située sous la mairie s'est transformée en galerie d'art. La municipalité a mis la salle à disposition d'un collectif de neuf artistes locaux dénommé l'ARTisterie, qui a exposé de début mai à fin août diverses créations. La galerie d'art jaujacquoise a été régulièrement fréquentée par le public, qui apprécie ce lieu d'exposition ouvert en plein cœur du village.

En octobre, la galerie d'art a ré-ouvert ses portes afin de présenter deux expositions municipales: des gravures de Penone (exposition réalisée en partenariat avec le réseau Villages de caractère) et les photos du concours lancé par la mairie. Le dimanche 9 octobre 2016, pour la Fête de la châtaigne, la galerie a été ouverte toute la journée et près de 300 personnes ont été accueillies dans cet espace à vocation culturelle.



UN RECORD DE PARTICIPATION POUR LA VOLCANE 2016

Le dimanche 16 octobre à 10 heures, devant le château de Rochemure, 122 coureurs étaient sur la ligne départ de La Volcane : 98 avaient choisi le 10 km et 24, l'épreuve la plus longue, la double boucle de 20 km autour de la Coupe de Jaujac.

Tous ont apprécié le parcours, tracé dans un environnement naturel préservé, et les paysages d'automne, magnifiques, malgré l'absence du soleil.

Si la matinée était réservée aux coureurs adultes, l'après-midi a vu s'affronter de plus jeunes sportifs, de la maternelle au collège qui ont eux aussi, connu les joies de l'exercice physique en pleine nature.

Les enfants de l'école élémentaire ont disputé leur course au Peschier, autour du périmètre de protection du captage des eaux, en effectuant un ou plusieurs tours selon les âges. Les petits de maternelle ont réalisé un sprint (en montée !), en bordure du château de Rochemure, sous les applaudissements nourris des spectateurs. Les collégiens ont clôturé cette journée sportive en s'élançant depuis l'esplanade du château pour une course d'1km 600.



DIMANCHE DE PENTECÔTE

Brocante de l'Amicale laïque de l'école de Jaujac sur la place du Champ de Mars, tournoi de foot du Jaujac Sportif sur le stade Paul Bigillon.



ARDECHOISE 2016

Lors de la Fête des bénévoles proposée par l'Ardéchoise Cyclo Promotion le samedi 27 août 2016, en remerciement aux bénévoles qui animent la célèbre épreuve cycliste, le village de Jaujac a été nommé au tableau d'honneur et a reçu un chèque de 400 €.

Une belle récompense pour tous les bénévoles de Jaujac et d'ailleurs qui se sont investis afin d'offrir un accueil chaleureux et festif à tous les sportifs engagés sur la course qui ont traversé notre village. L'équipe emmenée par Patricia Berthon, élue municipale, a déjà choisi le thème de l'animation jaujacquoise pour l'Ardéchoise 2017 : le moulinage et les moulinières. Tous ceux qui disposent de vêtements ou accessoires illustrant ce thème et désirant participer à l'animation sont invités à prendre contact avec la mairie.



Gérard Mistler, président de l'Ardéchoise a fait une halte à Jaujac le vendredi 17 juin 2016, sur le stand de ravitaillement et d'animation du village et a félicité les bénévoles pour leur engagement.



TABLEAU D'HONNEUR



Environnement

STOP GAZ ET HUILES DE SCHISTE DE JAUJAC-ARDÈCHE-LIGNON

Une marche pour le Climat... à Jaujac ! Le 29 novembre 2015 le collectif local "Stop gaz et Huiles de Schiste" a organisé à Jaujac, avec le Collectif 07, le soutien du maire René SOULELIAC et du PNR, une journée de sensibilisation sur la fragilité de nos écosystèmes face aux changements climatiques afin de montrer qu'un autre monde est possible, urgent et nécessaire.

Cette journée a permis à un très grand nombre de visiteurs de faire la magnifique balade du cratère, dans une nature préservée, puis de partager et débattre. Par delà cette manifestation conviviale les collectifs ont réaffirmé leur refus des gaz et huiles de schiste ici et ailleurs.

Jaujac à Barjac ! Le collectif de Jaujac et des environs ainsi qu'un grand nombre de ses membres était également présent à la grande manifestation qui a eu lieu le 28 février 2016 à Barjac afin de rappeler



une "détermination commune et inflexible à en finir avec tous les projets d'exploration et d'exploitation des gaz et huiles de schiste, quels qu'en soient les lieux et les techniques", et ce alors que se dessinait un nouveau risque que certains industriels récupèrent leur permis.

Les représentants bénévoles de notre collectif siègent au Collectif 07 Stop aux Gaz et Huiles de Schiste.

Infos : stopgazdeschiste.jaujac@laposte.net

34



LA NATURE RÉINVESTIT LE PARKING DE LA POSTE

A la mi-mai 2015, le parking de la Poste était terminé et ouvert au stationnement. Cependant des aménagements étaient à finaliser pour rendre cet espace plus accueillant. Une végétalisation était prévue, tout autour du parking, avec des espaces réservés. Elle a été optimisée notamment par la surélévation d'un mur de soutènement qui a permis de dégager un bel espace quasiment plat, plus facile à planter que la butte initiale.

La végétalisation du site a été réalisée un an plus tard (début mai 2016) par deux employés communaux Guillaume Piq et Justin-Clément Leynaud, qui ont préparé le sol et planté plus de 130 végétaux divers, recouvert le sol de paillis, et créé une animation sur le massif principal avec des pierres disposées harmonieusement.

Les espèces ont été choisies pour leur relative facilité de culture et l'apport de paillis a limité les besoins en arrosage et désherbage. Les végétaux, arbres, arbustes et vivaces, se sont bien développés et ont considérablement embelli cet espace. On peut simplement regretter que certains automobilistes aient peu d'égards pour ces plantations : en venant caler les roues de leurs véhicules contre les bordures, ils écrasent les végétaux...





2016/2017

Parcours artistique dans les Monts d'Ardèche



Le Geopark mondial UNESCO et le parcours artistique LE PARTAGE DES EAUX ont été imaginés en écho à la grotte Chauvet. Les deux projets valorisent l'histoire du territoire depuis 500 millions d'années. Ils donnent aux habitants l'opportunité de rencontrer des scientifiques, des artistes et de s'interroger, avec eux, sur l'avenir de leur lieu de vie. C'est ainsi que le Parc des Monts d'Ardèche souhaite incarner les valeurs fondamentales de l'UNESCO : science, culture et éducation.

Une ligne rendue visible

La ligne de partage des eaux est un long tracé de 120 km qui s'entremêle avec le chemin de grande randonnée GR7 traversant la France des Vosges aux Pyrénées orientales. Cette ligne symbolique et géographique guide le projet LE PARTAGE DES EAUX et inspire six artistes, un designer et trois paysagistes.

Notez la date : inauguration du parcours **le 7 juillet 2017** / suivez la réalisation des oeuvres sur le pnrma.fr et sur Instagram Parc des Monts d'Ardèche et [#lepartagedeseaux](https://www.instagram.com/lepartagedeseaux)



Poster du Geopark

Le Parc a édité 4 «géoposters». Ce sont 4 photos de géosites réalisées par Simon Bugnon. Les posters sont gratuits et disponibles dans les offices du tourisme du Parc ou à la maison du Parc à Jaujac.



Programme européen



Il était annoncé, le voici maintenant prêt à démarrer et à soutenir de nouveaux projets !

Le programme européen LEADER Ardèche³ porté conjointement par le Parc, le Pays de l'Ardèche méridionale et le Centre Ardèche entrera en phase opérationnelle fin 2016 après une année de mise en place de ses instances de décision et de préparation administrative. Doté de 5 314 200 € de FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural), le GAL (Groupe d'Action Locale) étudiera les demandes de subventions qui lui seront présentées et sélectionnera celles qui participent à la stratégie qu'il s'est fixé dans les quatre domaines suivants : l'urbanisme rural, l'agriculture et la forêt, les modèles économiques innovants et le changement de pratiques (implication des jeunes et éducation au territoire).

Pour en savoir + : 04 75 36 38 60 / animation@ardeche3.fr

10 Coups de pousse du Parc

En 2017, le Parc des Monts d'Ardèche accompagne les communes, les communautés de communes et les associations pour concrétiser des projets novateurs et expérimentaux.



10 thèmes, sur lesquels le Parc s'engage :

- Optimisez l'affichage publicitaire et la signalétique commerciale
- Elaborez un diagnostic culturel intercommunal
- Maîtrisez la circulation des véhicules motorisés
- Rénoquez vos terrasses et calades en pierre sèche
- Améliorez les conditions d'accueil sur les géosites
- Soutenez les projets scolaires
- Programmez le «Cinéma au village»
- Accueillez les expositions du Parc
- réalisez un sentier d'interprétation
- améliorer la scénographie et l'accueil dans les maisons et musées

Si l'un des thèmes proposés vous donne envie d'agir localement, contactez le Parc.

ZOOM sur la publicité et les pré-enseignes

Le Parc accompagne les communes pour installer une Signalétique d'Information Locale (SIL). La SIL facilite la lecture pour repérer les commerces, services publics, hébergements, artisanat, hameaux, équipements scolaires, sportifs et culturels, etc... En 2016, 7 communes et communautés de communes ont bénéficié d'un "Coup de nousse" pour améliorer leur signalétique.

S'ABONNER AU JOURNAL DU PARC

Le journal est désormais disponible sur abonnement gratuit, pour le recevoir dans sa version papier, merci de communiquer votre adresse postale :

- Par email : accueil@pnrma.fr
- via le formulaire internet : www.pnrma.fr
- Par téléphone : 04 75 36 38 60

Pour le recevoir par email (version numérique uniquement), inscrivez-vous à la newsletter du Parc via le formulaire internet : www.pnrma.fr

Plus de 150 professionnels dans les Monts d'Ardèche



Aujourd'hui de nombreux produits et services du Parc des Monts d'Ardèche bénéficient de la marque "Valeurs Parc naturel régional". Elle réunit 100 professionnels du tourisme qui ouvrent les portes de leurs hôtels restaurants, gîtes et chambres d'hôtes. Cinq productions emblématiques bénéficient de la marque "Valeurs Parc naturel régional" : le miel, la myrtille, les produits transformés à base de châtaigne, les eaux minérales et le vin issu du cépage ancien Chatus.

La marque est aussi attribuée à des accompagnateurs diplômés et fins connaisseurs des sentiers pittoresques des Monts d'Ardèche. Enfin, 24 maisons et musées présentent des collections permanentes de qualité et proposent de multiples activités autour des patrimoines industriels, agricoles, architecturaux, religieux... des Monts d'Ardèche.

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche
Maison du Parc - 07380 Jaujac
04 75 36 38 60
pnrma.fr

Infos pratiques / État civil

MAIRIE DE JAUJAC

Place du Champ de Mars - Tél : 04 75 93 22 28

Secrétariat ouvert au public :
lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8 h à 12 h
Samedi de 9 h à 12 en période scolaire
www.jaujac.fr - mairie@jaujac.fr

BIBLIOTHEQUE

Place de l'Eglise

Tél : 04 75 93 29 98

Horaires Juillet et Août

Mardi - mercredi - vendredi - samedi de 9 h 30 à 11 h

Horaires autres mois de l'année

Mardi - mercredi - vendredi - samedi de 9 h 30 à 11 h

Jeudi de 15 h à 17 h

Communauté de communes « Ardèche des sources et volcans »

Château de Blou - 07330 THUEYTS

Tel: 04 75 89 01 48

Courriel : cdc@ardechedessourcesetvolcans.com

Service Tourisme : Meyras-Neyras les Bains : 04 75 36 46 26

Jaujac : 04 75 35 49 61 - Point Internet

ADMR

Permanences :

mardi de 9 h 30 à 12 h et de 13h30 à 16h30

Jeudi de 13 h 30 à 16 h 30

Vendredi de 9 h 30 à 12 h

info.jaujac.fede07@admr.org

URGENCES

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Police : 04 75 89 22 22

Pompiers : 18

Hôpital d'Aubenas : 04 75 35 60 60

Etat des routes Ardèche : 04 75 65 52 52

Services Médicaux

Pharmacie : 04.75.93.20.70 - Place St Bonnet

Maison de Santé Pluri professionnelle - Rue du Tribie

Médecin généraliste : DELENNE Jean-Luc : 04.75.93.21.90

Cabinet d'infirmiers : 06.21.34.68.58

FASSIAUX Laurence - FASSIAUX Simon - ESTACHY Martine

Pédicure Podologue : GONTHIER WAUQUIER Virginie : 06 07 40 97 85

Ostéopathe : STAGNETTO Amandine : 06.16.58.70.14

Orthophoniste : LEYNAUD Aurélie : 06.22.72.19.22

Praticienne en psychothérapie : RIVIER Sylvie : 06.14.65.80.02

Thérapeute en acupuncture traditionnelle chinoise :

LANGUBEN Anaïs - 06.99.29.35.74

Sage femme : JOACHIN Lilas : 06.78.51.76.30

Cabinet de kinésithérapie et d'Ostéopathie des 4 Vallées :

04 75 88 47 44

ÉTAT CIVIL

de Janvier 2016 à Décembre 2016

Naissances

RIGAL Alice de RIGAL Mathias et de OURAHMOUN Sarah le 19 février 2016 à Aubenas

STAGNETTO Jade de STAGNETTO Christophe et de BARREAU Amandine le 18 mars 2016 à Aubenas

LIAUTIER Gaspard de LIAUTIER Ghislain et de MOUTET Olivia le 29 avril 2016 à Aubenas

TICHON Flavio de TICHON Vanessa le 21 mai 2016 à Aubenas

DURAND Aloïs de DURAND Loïc et de GAULUPEAU Elsa le 03 juillet 2016 à Aubenas

BERTRAND Roméo de BERTRAND Stéphane et de CHANIAL Marie le 21 novembre 2016 à Aubenas

HUCK Johan de HUCK Raphaël et de IAHNS Caroline le 01 décembre 2016 à Aubenas

BOURNE ESNAULT Camille de BOURNE Guillaume et de Marie ESNAULT le 17 décembre 2016 à Montélimar

MAILLET Emmie de MAILLET Nicolas et de Delphine CROZE le 21 décembre 2016 à Aubenas

Mariages

RASTAU Gaël et LEMAIRE Isaline le 18 juin 2016

RICHARD Fabien et CRIADO Cécile le 24 juin 2016

GORRIS Bruno et ANNE Chantal le 05 août 2016

RUFFY Joël et GEFFRAULT Ingrid le 20 août 2016

TCHEREPPOFF Victor et RODA Sylvaine le 10 septembre 2016

RIGAL Mathias et OURAHMOUN Sarah le 17 septembre 2016

DIGNE Patrice et LAGLEYZE Françoise le 24 septembre 2016

Décès

SCHAFFTER Christian le 05 janvier 2016

MARTIN Fernande veuve BOIX le 09 janvier 2016

ROUX Simone veuve DALLÈGRE le 14 janvier 2016

CHAZE Gabriel le 30 janvier 2016

VOLLE Jean-Paul le 06 février 2016

VIGLINO Jackie le 18 février 2016

MERCIER Jeanette le 08 mars 2016

AMOLINI Mercédès veuve COMOLO le 21 avril 2016

FÉRRONE Madeleine veuve LAURENTI le 30 avril 2016

FARGIER Bernard le 07 mai 2016

SABOUL Marie-Louise le 12 mai 2016

TRICOT Colette veuve LAPAYRE le 31 mai 2016

MONOT Colette veuve BARBOTTI le 19 juin 2016

MARCOUX Louissette le 25 juin 2016

PHILIPSON Jeannine veuve DESCÔTE le 15 juillet 2016

CHECCHI Marie-Josée le 10 août 2016

DEGUILHEN Julien le 23 août 2016

CHANIAL Elise le 03 novembre 2016

GELY Simone veuve TEYSSIER le 20 novembre 2016

BRAUN Frédéric le 24 décembre 2016

LOMBARD Gilberte veuve ROUVIÈRE le 24 décembre 2016

CROZE Jean-Pierre le 25 décembre 2016